

Les charges administratives en Belgique en 2020

Mars 2022



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Chantal Kegels (ck@plan.be).

Bureau fédéral du Plan
Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles
tél. : +32-2-5077311
e-mail : contact@plan.be
<https://www.plan.be>

Table des matières

Synthèse	1
1. Introduction : 20 ans de mesure des charges administratives	4
2. Méthodologie	6
2.1. Cadre de l'enquête	6
2.2. Les questionnaires	7
3. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises	9
3.1. Le coût des formalités administratives	9
3.1.1. Description	9
3.1.2. Résultats	10
3.2. La qualité de la réglementation	17
3.3. La qualité de l'administration	18
3.4. L'appréciation des initiatives de simplification	20
3.5. Les charges administratives des mesures d'aide d'urgence	23
4. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants	25
4.1. Le coût des formalités administratives	25
4.1.1. Description	25
4.1.2. Résultats	25
4.2. La qualité de la réglementation	31
4.3. La qualité de l'administration	32
4.4. L'appréciation des initiatives de simplification	33
4.5. Les charges administratives des mesures d'aide d'urgence	35
5. Comparaison des résultats des enquêtes de 2000 à 2020	37
5.1. Introduction	37
5.2. Comparaison des résultats : les entreprises	38
5.2.1. Le coût des formalités administratives	38
5.2.2. La qualité des formalités administratives	42
5.3. Comparaison des résultats : les indépendants	45
5.3.1. Le coût des formalités administratives	45
5.3.2. La qualité des formalités administratives	49
Annexes	53

Liste des tableaux

Tableau 1	Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2020	10
Tableau 2	Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût	10
Tableau 3	Répartition du coût total par domaine réglementaire	11
Tableau 4	Coût externe moyen selon la taille d'entreprise	15
Tableau 5	Évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région	16
Tableau 6	Utilisation des sept simplifications en fonction de la taille d'entreprise	21
Tableau 7	Appréciation des sept simplifications	21
Tableau 8	Appréciation des sept simplifications en fonction de la taille d'entreprise	22
Tableau 9	Utilisation des quatre mesures d'aide d'urgence en fonction de la taille d'entreprise	23
Tableau 10	Appréciation des charges administratives des mesures d'aide d'urgence	24
Tableau 11	Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2020	25
Tableau 12	Répartition du coût total par secteur et par type de coût	26
Tableau 13	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire	26
Tableau 14	Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire	29
Tableau 15	Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire	29
Tableau 16	Évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région	30
Tableau 17	Utilisation des sept simplifications en fonction du secteur d'activité de l'indépendant	33
Tableau 18	Appréciation des sept simplifications	34
Tableau 19	Utilisation des quatre mesures d'aide d'urgence en fonction du secteur d'activité de l'indépendant	35
Tableau 20	Appréciation des charges administratives des mesures d'aide d'urgence	35
Tableau 21	Taux de réponse des entreprises et des indépendants - Comparaison	37
Tableau 22	Population des entreprises et des indépendants - Comparaison	38
Tableau 23	Coût total des procédures administratives - Comparaison	39
Tableau 24	Répartition du coût total des charges administratives selon la taille d'entreprise - Comparaison	39
Tableau 25	Répartition du coût total des charges administratives selon le domaine réglementaire - Comparaison	40
Tableau 26	Qualité des réglementations selon le domaine réglementaire - Comparaison	43
Tableau 27	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison	44
Tableau 28	Utilisation des simplifications administratives par les entreprises	45
Tableau 29	Appréciation (un peu ou beaucoup) des simplifications administratives par les entreprises	45
Tableau 30	Coût total des procédures administratives - Comparaison	46
Tableau 31	Qualité des réglementations selon le domaine réglementaire - Comparaison	50

Tableau 32	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison	51
Tableau 33	Utilisation des simplifications administratives par les indépendants	51
Tableau 34	Appréciation (un peu ou beaucoup) des simplifications administratives par les indépendants	52
Tableau 35	Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2020	55
Tableau 36	Nombre d'indépendants en Belgique en décembre 2020	56
Tableau 37	Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - 2020	56
Tableau 38	Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2020 avec la population de 2016	57

Liste des graphiques

Graphique	Évolution du coût des charges administratives des entreprises et des indépendants	1
Graphique 1	Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire	11
Graphique 2	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et la classe d'entreprise	12
Graphique 3	Coût total moyen par employé selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire	12
Graphique 4	Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire	13
Graphique 5	Coût total moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire	13
Graphique 6	Coût interne moyen par employé selon le domaine réglementaire et la taille d'entreprise	14
Graphique 7	Évolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire	16
Graphique 8	Qualité des réglementations selon le domaine réglementaire	17
Graphique 9	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire	19
Graphique 10	Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire	26
Graphique 11	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité	27
Graphique 12	Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité	27
Graphique 13	Coût total moyen selon le domaine réglementaire et la Région	28
Graphique 14	Évolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les indépendants, selon le domaine réglementaire	30
Graphique 15	Qualité des réglementations selon le domaine réglementaire	31
Graphique 16	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire	32
Graphique 17	Estimation du coût des charges administratives pesant sur les entreprises et intervalle de confiance de l'estimation - Comparaison	38
Graphique 18	Coût moyen par employé selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire - Comparaison	40
Graphique 19	Coût moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire - Comparaison	41
Graphique 20	Estimation du coût des charges administratives pesant sur les indépendants et intervalle de confiance de l'estimation - Comparaison	46

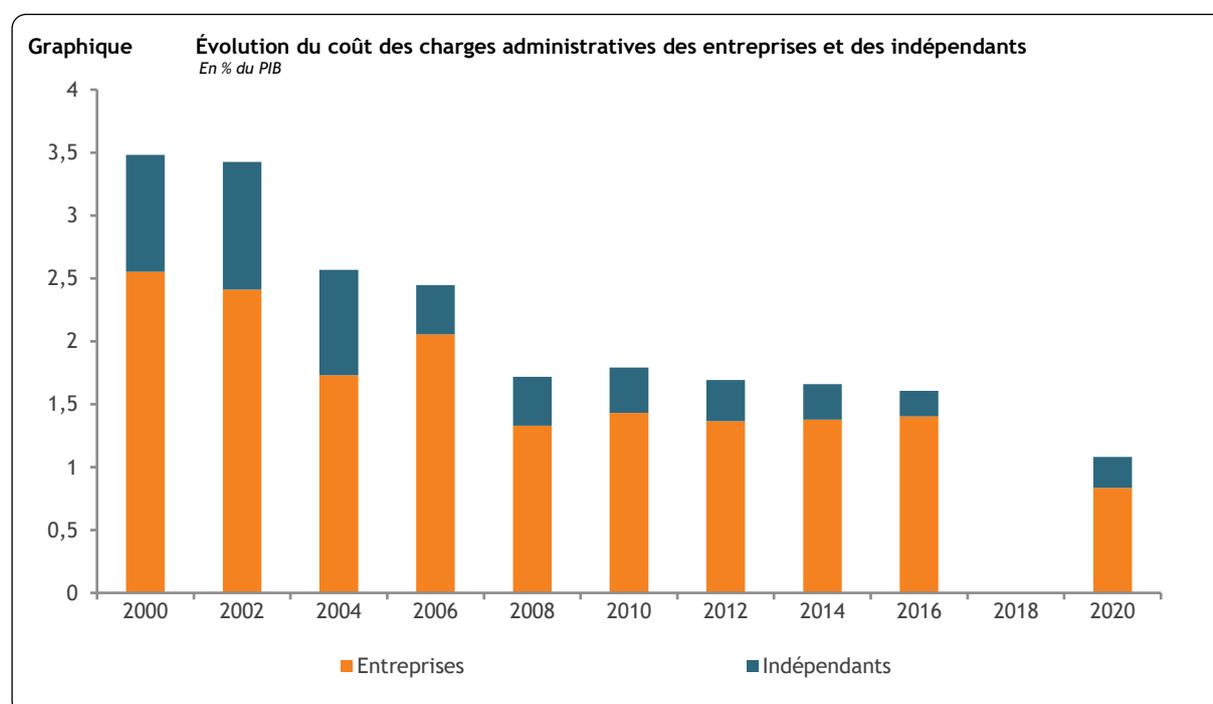
Graphique 21	Coût moyen en % du chiffre d'affaires selon le secteur et le domaine réglementaire - Comparaison	47
Graphique 22	Coût moyen des indépendants et coût moyen par employé des petites entreprises - Comparaison	48
Graphique 23	Coût moyen par Région et par domaine réglementaire - Comparaison.....	49

Synthèse

À la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la Simplification Administrative (ASA), le Bureau fédéral du Plan est chargé d'estimer, périodiquement, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique. Cette estimation est basée sur la technique de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population à étudier. Cette dixième enquête suit la même méthodologie que celle utilisée lors des neuf enquêtes précédentes évaluant les charges administratives des années 2000 à 2016. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives.

Le coût total des charges administratives incombant aux entreprises et aux indépendants belges en 2020 est estimé, par enquête, à 4,94 milliards d'euros. Par rapport à l'enquête précédente portant sur l'année 2016, ce coût a diminué de 27 %. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total des charges administratives supporté par les entreprises qui diminue et de celui supporté par les indépendants qui augmente. Depuis la première enquête qui portait sur l'année 2000 et qui estimait à 8,57 milliards d'euros le coût total des charges administratives, ce dernier s'est réduit de 42 %.

En pour cent du PIB, le coût relatif des charges administratives supportées par les entreprises et les indépendants diminue comme lors des trois enquêtes précédentes. Il atteint 1,08 % en 2020. En vingt ans, le poids relatif des charges administratives a été diminué de plus des deux tiers, passant de 3,48 % du PIB en 2000 à 1,08 % du PIB en 2020.



Le coût des charges administratives pesant sur les entreprises est estimé, en 2020, à 3,81 milliards d'euros. Par rapport à 2016, ce coût a diminué de 39 %, marquant une rupture de la tendance à une augmentation lente enregistrée depuis 2010. Cette diminution est due à la baisse du coût des charges administratives des petites et moyennes entreprises. A l'opposé, le coût des charges administratives des grandes entreprises a augmenté de 22 % entre 2016 et 2020. En 2020, comme lors des précédentes enquêtes, la partie la plus importante du coût des charges administratives des entreprises est cependant toujours assumée par les petites entreprises qui forment aussi le groupe le plus important dans la population des entreprises.

En termes de domaine réglementaire, c'est le domaine fiscal qui contribue pour plus de 60 % à la diminution du coût total des charges administratives des entreprises entre 2016 et 2020, suivi du domaine de l'emploi et de celui de l'environnement. En 2020, comme ce fut le cas dans toutes les enquêtes précédentes, c'est, cependant, toujours la fiscalité qui génère la partie la plus importante du coût des charges administratives suivie par l'emploi et, loin derrière, par l'environnement. Entre 2016 et 2020, la diminution du coût total des charges administratives des entreprises s'explique par la diminution du coût interne et du coût externe mais elle est plus marquée pour le coût externe que pour le coût interne.

Le coût des charges administratives pesant sur les indépendants est estimé, en 2020, à 1,13 milliard d'euros. Par rapport à 2016, ce coût a augmenté de 32 % marquant une rupture de la tendance à une diminution observée depuis 2006. Les deux types de coût, interne et externe, contribuent à cette augmentation du coût total mais le coût externe proportionnellement plus que le coût interne. Cependant, le coût interne reste supérieur au coût externe, comme c'est le cas depuis 2000. Les deux domaines réglementaires, fiscal et environnemental, contribuent à cette augmentation mais le domaine fiscal largement plus que le domaine environnemental. En 2020, la part du coût total due à la réglementation fiscale atteint 92 % et celle due à la réglementation environnementale 8 %.

Depuis 2000, le coût moyen des indépendants est toujours inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. Mais la différence entre ces deux types de coût diminue en 2020 alors qu'elle augmentait lors des deux précédentes enquêtes. La diminution de l'écart entre ces deux types de coût s'explique par le fait que le coût moyen par employé des petites entreprises diminue alors que le coût moyen des indépendants augmente entre 2016 et 2020.

A travers les dix enquêtes, les entreprises et les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Dans les dix enquêtes, pour les entreprises et les indépendants, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations qui ont trait à la publicité donnée aux réglementations et à la qualité des réponses fournies par les administrations (respect du délai de réponse et réponse répondant aux besoins). Les principales critiques des entreprises comme des indépendants portent sur la capacité des réglementations à s'adapter à toutes les situations concernant la qualité des réglementations et sur la facilité d'identifier et d'entrer en contact avec le service compétent concernant la qualité des contacts avec l'administration.

Au-delà de ces tendances communes, des différences apparaissent entre les domaines réglementaires à travers les dix enquêtes.

Dans le domaine de l'emploi, l'appréciation de la qualité de la réglementation poursuit son amélioration amorcée lors de l'enquête 2016 mais la qualité des contacts avec l'administration se détériore. Dans le domaine fiscal, entreprises et indépendants divergent quant à l'évolution de l'appréciation de la qualité de la réglementation et de la qualité des contacts avec l'administration qui se détériore dans le chef des entreprises mais s'améliore dans celui des indépendants. Dans le domaine environnemental, entreprises et indépendants se rejoignent en indiquant une détérioration tant de la qualité de la réglementation que de la qualité des contacts avec l'administration en charge de ce domaine réglementaire.

Parmi les initiatives de simplification proposées au jugement des entreprises et des indépendants, MyMinFin, la facturation électronique et l'eBox sont clairement les initiatives les plus populaires dans le chef des indépendants comme dans celui des entreprises, même si les pourcentages d'utilisateurs sont moins élevés chez les indépendants que chez les entreprises. Pour ces dernières, les échéquês électroniques sont également largement utilisés. Malgré leur population cible plus restreinte, l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics sont utilisés par quatre entreprises sur dix et par un indépendant sur cinq. Les initiatives de simplification les plus utilisées sont aussi celles qui sont les plus appréciées tant par les entreprises que par les indépendants avec des pourcentages très élevés d'entreprises et d'indépendants qui les apprécient (beaucoup). MyMinfin est ainsi une initiative appréciée (beaucoup) par 97 % des entreprises et par 93 % des indépendants qui l'utilisent.

L'enquête a aussi cherché à rendre compte de la perception par les entreprises et les indépendants qui en ont bénéficié de quatre mesures d'aide d'urgence mises en place par les différentes autorités pour faire face à la crise économique consécutive à la pandémie. Le chômage temporaire élargi est la mesure d'aide la plus utilisée par les entreprises quelle que soit leur taille et le droit passerelle par les indépendants quel que soit leur secteur d'activité. Le report des échéances fiscales et cotisations arrivent en seconde position pour les entreprises, et en particulier pour les grandes entreprises, alors que ce sont les aides régionales forfaitaires qui occupent cette position chez les indépendants. Quelle que soit la mesure d'aide d'urgence considérée, une grande majorité d'entreprises et d'indépendants (plus de huit sur dix) qui en ont bénéficiée estiment que les charges administratives sont restées limitées (pas de charge ou charge acceptable).

1. Introduction : 20 ans de mesure des charges administratives

Le Bureau fédéral du Plan, à la demande du Conseil des Ministres et en collaboration avec l'Agence pour la Simplification Administrative (ASA) réalise tous les deux ans¹ une enquête destinée à estimer le poids des charges administratives supportées par les entreprises et les indépendants belges. La première enquête a été réalisée en 2001 et portait sur l'année 2000. Ce rapport présente les résultats de la dernière enquête en date portant sur le coût des charges administratives de l'année 2020.

La technique d'estimation du coût des charges administratives est identique à celle utilisée lors des précédentes enquêtes. Le seul changement est d'ordre organisationnel puisque c'est STATBEL, l'office belge de statistique, et non plus le Bureau fédéral du Plan, qui a géré les aspects opérationnels de l'enquête (envoi des questionnaires, mise en place du site internet pour encoder les réponses...).

Comme lors des précédentes éditions, en plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives et de leur simplification. L'année 2020 étant exceptionnelle car marquée par le déclenchement de la pandémie, une section a été ajoutée au questionnaire permettant d'évaluer la perception des entreprises et des indépendants des charges administratives accompagnant les mesures d'aide d'urgence mises en place par les différentes autorités du pays.

Ce rapport présente les résultats de cette enquête menée du 1^{er} septembre au 30 novembre 2021. Il a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. L'explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants sort donc du cadre de ce rapport.

La première partie rappelle brièvement la méthodologie employée pour estimer le poids des charges administratives. Pour un exposé détaillé, le lecteur intéressé se reportera utilement au Planning Paper 92 consacré aux charges administratives en Belgique en 2000².

La deuxième partie détaille les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises pour l'année 2020. La première section est consacrée à l'analyse, d'une part, du coût total des charges administratives supporté par les entreprises et de ses deux composantes, le coût interne et le coût externe, et d'autre part, de son évolution au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises. La deuxième section analyse les indicateurs de qualité de la réglementation. La section suivante présente les indicateurs de qualité des contacts avec l'administration chargée d'appliquer ces réglementations. La quatrième section donne le positionnement des entreprises concernant des initiatives importantes de simplification et la dernière section présente leur perception des charges administratives accompagnant les mesures d'aide d'urgence des autorités belges.

¹ A l'exception de l'année 2019, année durant laquelle l'évaluation des programmes des partis politiques pour les élections fédérales n'a pas permis au Bureau fédéral du Plan de dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête portant sur l'année 2018.

² Planning Paper 92 "*Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000*", téléchargeable à partir du site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be) à la rubrique Publications.

La troisième partie du rapport présente les résultats de l'enquête menée auprès des indépendants belges. Elle suit la même structure que celle adoptée par la partie précédente.

La quatrième partie est consacrée à la comparaison des résultats des dix enquêtes réalisées par le Bureau fédéral du Plan. Après une brève introduction, une section traite de la comparaison des résultats des enquêtes de 2000 à 2020 pour les entreprises et une autre est dévolue à la comparaison des résultats de ces mêmes enquêtes pour les indépendants.

2. Méthodologie

2.1. Cadre de l'enquête

À la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la Simplification Administrative (ASA), le Bureau fédéral du Plan est chargé d'estimer, tous les deux ans, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique. La méthode retenue pour cette estimation est celle de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. La première enquête nationale, menée du 15 mars au 1er juillet 2001, portait sur les charges administratives de l'année 2000. Cette dixième enquête, menée du 1^{er} septembre au 30 novembre 2021, porte sur les charges administratives de l'année 2020. Toutes les enquêtes reposent sur la même méthodologie.

La population couverte par l'enquête est celle des entreprises et des indépendants en activité en Belgique au cours de l'année 2020 selon STATBEL, l'office belge de statistique, responsable du tirage de l'échantillon³. Un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme une personne sans employé⁴.

L'enquête adressée aux entreprises couvre les charges administratives afférentes à trois domaines réglementaires, la fiscalité, l'emploi et l'environnement, et celle adressée aux indépendants les charges administratives liées à la fiscalité et à l'environnement.

Les charges administratives non récurrentes, telles que celles encourues lors du lancement d'une activité économique, ne sont pas prises en considération⁵. De plus, l'enquête ne permet pas de distinguer le niveau de pouvoir (fédéral, régional, communautaire ...) à l'origine des charges administratives.

L'échantillon représentatif constitué par STATBEL contient 3 475 entreprises et 4 296 indépendants qui ont reçu le questionnaire par voie postale⁶. Deux modes de réponse sont prévus : soit par retour de courrier préaffranchi, soit via un site internet créé à cette fin. Le taux de réponse atteint 17,4 % pour les entreprises dont 80 % ont répondu via le site internet et 14,3 % pour les indépendants dont 55 % ont répondu via le site internet.

L'échantillon des entreprises a été stratifié en 3 classes de taille (petite, moyenne et grande) et en 2 classes d'activité (industrie et services). L'échantillon des indépendants a été stratifié en 4 classes d'activité (agriculture, industrie, construction et services).

Sans tenir compte des stratifications, l'échantillon a été établi pour être représentatif de la population des entreprises et des indépendants dans les trois Régions de Belgique (flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale).

³ STATBEL a modifié sa méthodologie de constitution de la population des entreprises et des indépendants en 2008 créant une discontinuité par rapport à la population des enquêtes précédentes.

⁴ Les indépendants à titre complémentaire ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette enquête.

⁵ L'annexe 1 précise, pour chaque domaine réglementaire couvert, le contenu précis des charges administratives prises en compte.

⁶ Un seul questionnaire a été envoyé par entreprise ou indépendant en vue de limiter la charge administrative occasionnée.

2.2. Les questionnaires

Trois types de questionnaires ont donc été élaborés :

- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière fiscale,
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d’environnement,
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d’emploi.

Pour les trois domaines réglementaires couverts par l’enquête, chaque questionnaire est constitué de deux grands volets : un volet quantitatif destiné à permettre l’estimation monétaire des charges administratives et un volet qualitatif destiné à compléter la représentation de l’opinion des entreprises et des indépendants concernant les charges administratives. Un exemple de questionnaire est donné à l’annexe 4.

Le volet quantitatif contient une série de questions dont les réponses permettent l’estimation du coût total des procédures administratives, conçu comme la somme du coût interne et du coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel ou l’indépendant à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d’œuvre tel qu’il ressort de l’enquête. Le coût externe est, quant à lui, composé des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives. Le coût total obtenu pour chaque type de questionnaire est, ensuite, sommé et extrapolé à l’ensemble de la population des entreprises et des indépendants⁷.

Les indicateurs qualitatifs ont été regroupés en deux grandes catégories : ceux liés à la qualité des réglementations elles-mêmes et ceux liés à la qualité des contacts avec les administrations en charge d’appliquer ces réglementations. Pour les deux catégories, la formulation retenue est la même : l’entreprise ou l’indépendant doit se positionner par rapport à des affirmations et il peut choisir une position allant de “entièrement d’accord”, “plutôt d’accord”, “plutôt pas d’accord”, “entièrement pas d’accord” à “sans opinion”.

Concernant la qualité des réglementations, les aspects envisagés sont les suivants :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s’accompagnent d’une information adéquate et suffisante.

Concernant la qualité des contacts avec l’administration, les aspects couverts sont les suivants :

- il est facile de savoir à quel service s’adresser,

⁷ Ces différentes étapes sont expliquées à l’annexe 2.

- il est facile d’entrer en contact avec le service compétent,
- l’administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l’administration donne sa réponse dans un délai prévu,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l’information que vous obtenez répond à vos besoins.

Les entreprises et les indépendants sont également interrogés sur leur perception de l’évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2019 et 2020). Il leur est aussi demandé de se positionner au regard d’initiatives de simplification en choisissant entre « vous appréciez beaucoup », « vous appréciez un peu », « vous n’appréciez pas du tout » ou « vous n’en bénéficiez pas ». Sept initiatives de simplification – eBox, MyMinFin, Facturation électronique, E-procurement et attestations électroniques pour les marchés publics, Mercurius, Eco-chèques électroniques et Only Once – sont proposées à l’appréciation des entreprises et des indépendants. Enfin, la perception des charges administratives accompagnant quatre mesures d’aide d’urgence – chômage temporaire élargi/droit passerelle, report des échéances fiscales et cotisations, aides régionales forfaitaires et aides régionales variables – a aussi été estimée. Les charges afférentes à ces aides peuvent être jugées comme nulles, acceptables ou trop élevées, l’indépendant ou l’entreprise ayant aussi la possibilité d’indiquer ne pas en avoir bénéficié.

3. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises

Cette partie est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la population des entreprises belges actives en 2020. Elle comporte, d'une part, un volet quantitatif relatif à l'estimation du coût des charges administratives et, d'autre part, un volet qualitatif permettant un examen plus spécifique de la perception de la qualité de la réglementation et de la qualité de l'administration de la réglementation.

3.1. Le coût des formalités administratives

3.1.1. Description

Le coût des charges administratives supportées par les entreprises est défini, dans cette étude, comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les entreprises se chargent, soit elles-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale, environnementale et en matière d'emploi. Ce coût est exprimé en euros et englobe donc l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Ainsi, ce coût comprend, par exemple, les frais administratifs nécessaires pour remplir la déclaration d'impôts mais le paiement de ces impôts n'est pas considéré comme une charge administrative et ne rentre donc pas dans le calcul du coût des charges administratives. Les dépenses liées à l'achat du matériel ou des installations nécessaires pour se conformer aux réglementations ne sont pas non plus considérées comme un coût administratif.

Le coût total des charges administratives est la somme d'un coût interne et d'un coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'œuvre tel qu'il ressort de l'enquête⁸. Le coût externe se compose, quant à lui, des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives.

Les coûts totaux obtenus pour chaque enquête, qui sont donc la somme du coût interne et du coût externe, sont additionnés pour obtenir le coût total de l'ensemble des charges administratives. Ce coût total (qui est donc la somme des trois domaines de réglementation) est finalement extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises en tenant compte du nombre d'entreprises présentes dans chaque classe de l'échantillon (voir annexe 2 pour plus d'informations concernant l'importance relative de chaque classe).

Les résultats sont aussi présentés selon la taille de l'entreprise (petite, moyenne ou grande). Pour les interpréter correctement, il convient de tenir compte de l'importance relative de chaque taille dans la population. Parmi la population des entreprises en activité au cours de l'année 2020, 167 562 entreprises

⁸ Le calcul se fait donc avec un coût horaire propre à chaque entreprise.

comptent de 1 à 9 employés, 33 602 entreprises emploient de 10 à 249 travailleurs et 1 765 grandes entreprises emploient plus de 249 travailleurs.

3.1.2. Résultats

a. Le coût total

Les charges administratives liées aux réglementations en matière d'emploi, de fiscalité et d'environnement pesant sur les entreprises, ont été estimées, pour l'année 2020, à 3,81 milliards d'euros, soit 0,83 % du PIB. Le tableau 1 donne la répartition de ce montant entre coût interne et coût externe. Les coûts internes sont un peu plus importants que les coûts externes, respectivement 56 % et 44 % du coût total.

Tableau 1 Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2020

Nombre d'entreprises	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
202 929	Coût total (Intervalle de confiance)	3,81 (2,7-4,9)	0,83 (0,6-1,1)
	Coût interne	2,12	0,46
	Coût externe	1,69	0,37

Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Compte tenu du nombre d'entreprises de petite taille dans la population des entreprises belges⁹, les charges administratives incombant à ces entreprises représentent une part importante du coût total : 54,8 % contre 29,2 % pour les entreprises de taille moyenne et 16,0 % pour les grandes entreprises.

Il ressort du tableau 2 que la part du coût interne est plus grande que celle du coût externe pour toutes les catégories de taille d'entreprise. Cette part augmente, cependant, avec la taille des entreprises, les grandes entreprises se chargeant davantage en interne des formalités administratives que les petites entreprises.

Tableau 2 Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût
En milliards d'euros et en %

Taille	Coût total (en milliards euros)	En % du total des charges	Type de coût	En milliards euros
Petite	2,09	54,8	Coût interne	1,09
			Coût externe	1,00
Moyenne	1,11	29,2	Coût interne	0,61
			Coût externe	0,51
Grande	0,61	16,0	Coût interne	0,43
			Coût externe	0,18
Total	3,81	100,0	Coût interne	2,12
			Coût externe	1,69

La répartition du coût total selon le domaine de réglementation (tableau 3) montre la prédominance des charges administratives générées par les dispositions en matière de fiscalité. Ce résultat est dû à l'importance de ce type de charges pour les petites et moyennes entreprises alors que pour les grandes

⁹ 83 % des entreprises belges sont des "petites entreprises", définies ici comme les entreprises occupant de 1 à 9 personnes.

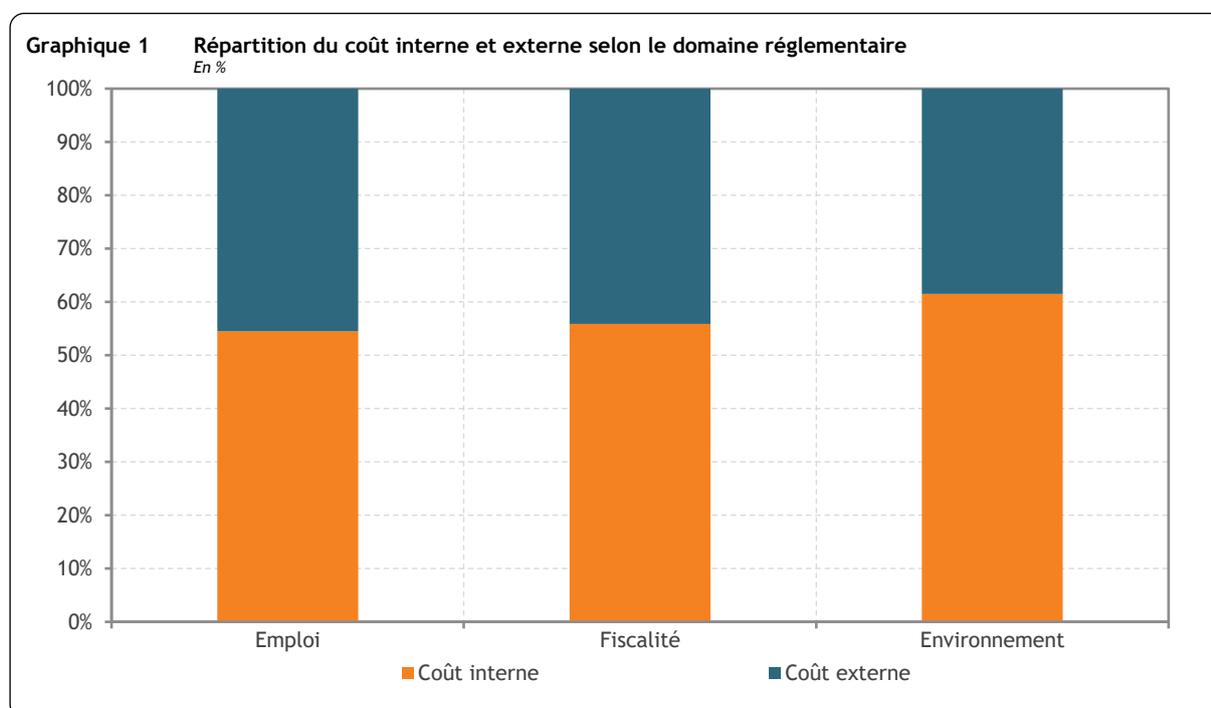
entreprises, c'est le domaine réglementaire lié à l'emploi qui génère la plus grande partie des charges administratives.

Tableau 3 Répartition du coût total par domaine réglementaire
En %

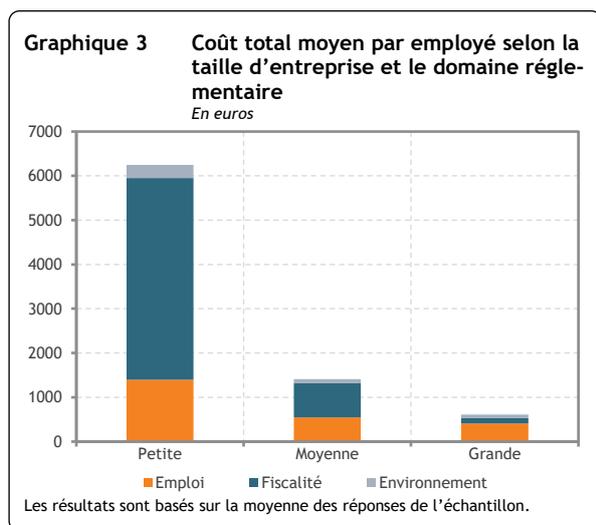
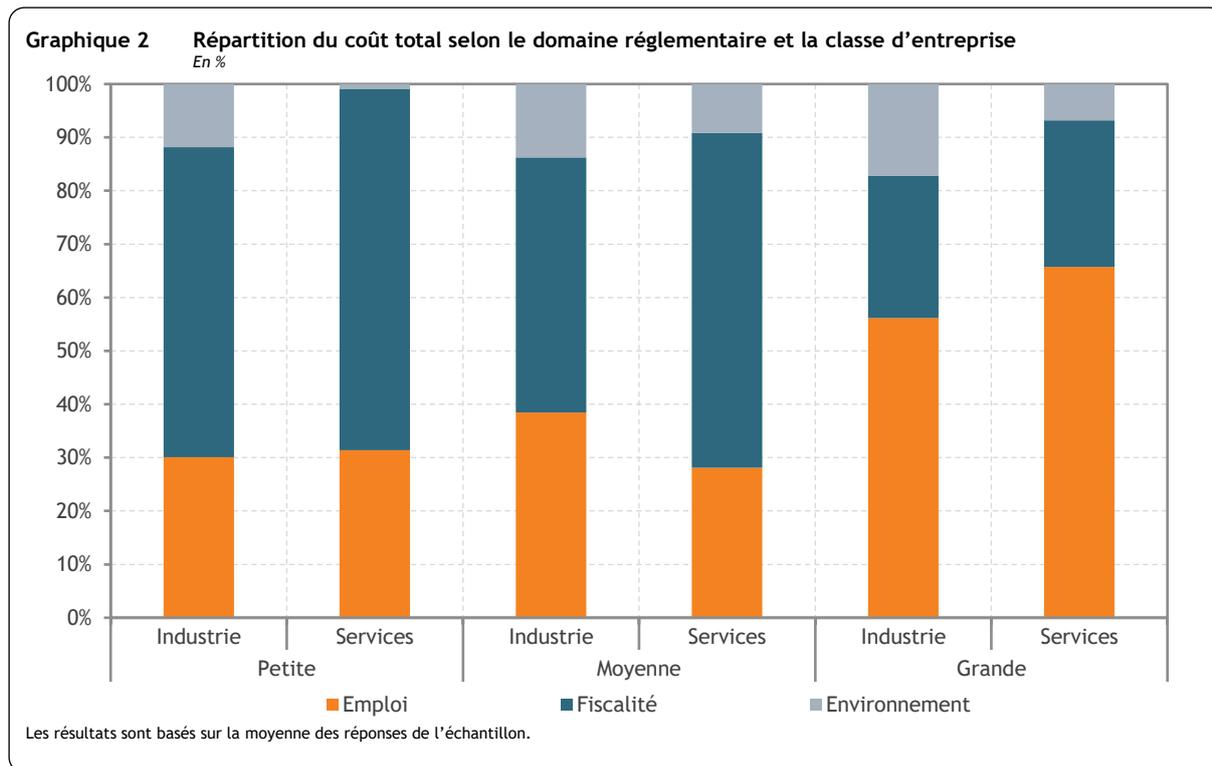
Type de réglementation	En % du coût total
Emploi	36,0
Fiscalité	58,3
Environnement	5,6

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Le graphique 1, qui illustre la division du coût total en coût interne et en coût externe selon le domaine de réglementation, montre que la part du coût interne est plus grande que la part du coût externe pour tous les domaines réglementaires, et particulièrement, pour le domaine de l'environnement pour lequel la part du coût interne atteint 61,5 % du coût total.



Le graphique 2 illustre l'importance relative de chaque catégorie de réglementation pour chacune des classes d'entreprise de l'échantillon. La fiscalité représente la source la plus importante des coûts administratifs pour les petites et moyennes entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, alors que l'emploi génère la plus grande partie des charges administratives des grandes entreprises quelle que soit la nature de leurs activités mais particulièrement dans les services. Ceci est évidemment lié au fait que les charges administratives en matière d'emploi dépendent du nombre de personnes employées et que les grandes entreprises emploient le plus de personnes. Quelle que soit la classe envisagée, l'environnement est la matière qui génère relativement le moins de charges administratives. Les charges administratives environnementales sont relativement plus importantes pour les entreprises de l'industrie quelle que soit leur taille.

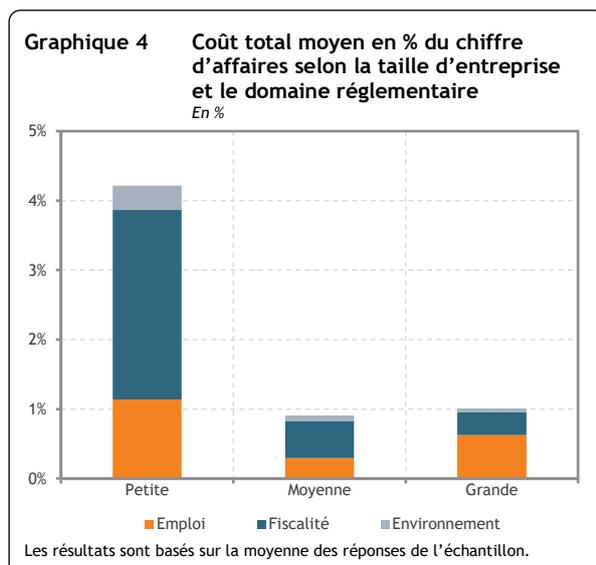


En répartissant le coût total moyen par employé selon la taille d'entreprise et la catégorie de réglementation, le graphique 3 montre clairement que ce sont les petites entreprises de moins de 10 travailleurs qui supportent le coût administratif par employé le plus élevé. Étant donné qu'une partie du coût des charges administratives n'est pas liée au nombre d'employés et que le nombre d'employés est plus faible dans les petites entreprises que dans les grandes, il est logique que le coût des charges administratives exprimé par employé diminue avec la taille de l'entreprise.

La réglementation fiscale est celle qui génère la partie la plus importante du coût par employé des petites et moyennes entreprises. Mais ce sont les dispositions administratives en matière d'emploi qui génèrent la plus grande partie du coût par employé pour les grandes entreprises.

Le fait que les petites entreprises soient proportionnellement plus touchées par les charges administratives est encore davantage mis en évidence quand le coût administratif par employé est calculé non plus par an mais par heure prestée¹⁰. Le montant de charges administratives, tel que déclaré dans l'enquête, entraîne un surcoût horaire de 3,26 euros pour les petites entreprises, de 0,74 euro pour les entreprises moyennes et de 0,32 euro pour les grandes entreprises.

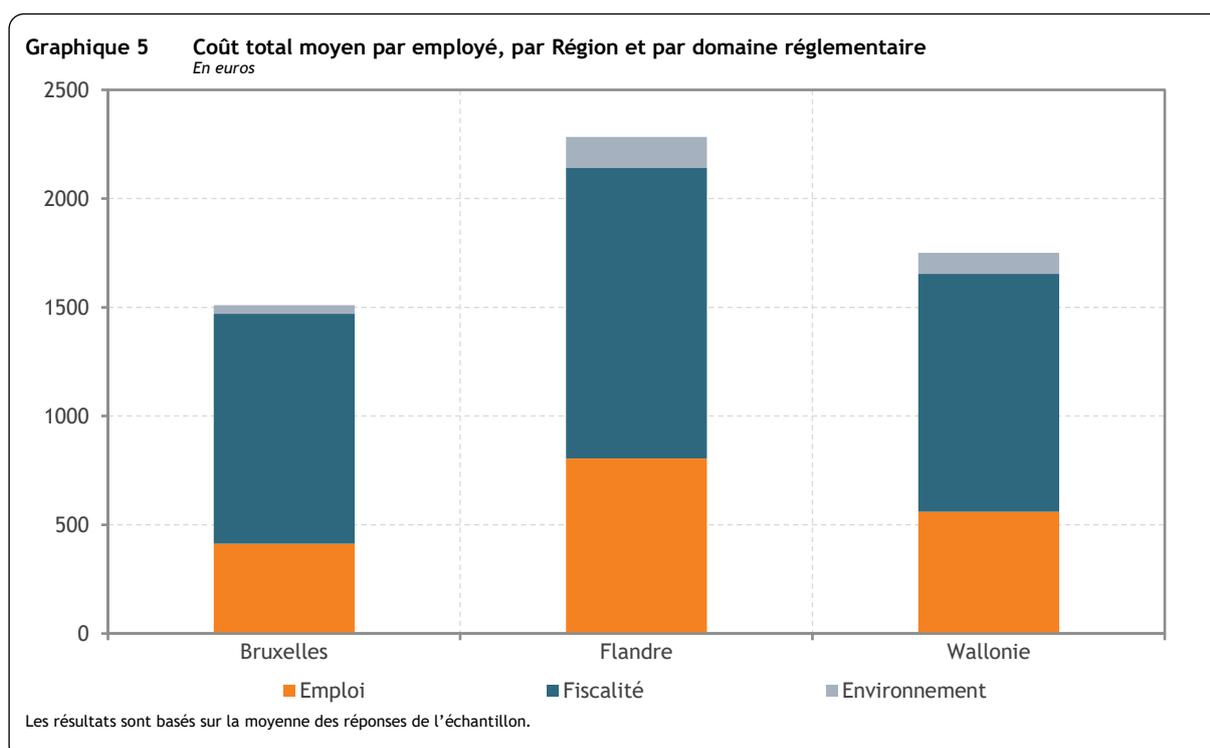
¹⁰ Il s'agit ici d'une approximation basée sur 1 920 heures prestées par an et par employé.



Les petites entreprises ont aussi les charges administratives les plus élevées lorsque ces dernières sont mesurées en pourcentage du chiffre d'affaires (graphique 4). Le poids des charges administratives en pourcentage du chiffre d'affaires est nettement plus léger pour les entreprises de taille moyenne et les grandes entreprises.

En termes de domaine réglementaire, c'est toujours la réglementation en matière d'emploi qui génère le poids administratif le plus lourd pour les grandes entreprises alors que c'est la réglementation fiscale dans le chef des petites et moyennes entreprises.

Il est aussi possible de répartir les réponses données par les entreprises selon les trois Régions du pays même s'il convient d'être prudent dans l'interprétation des résultats¹¹.



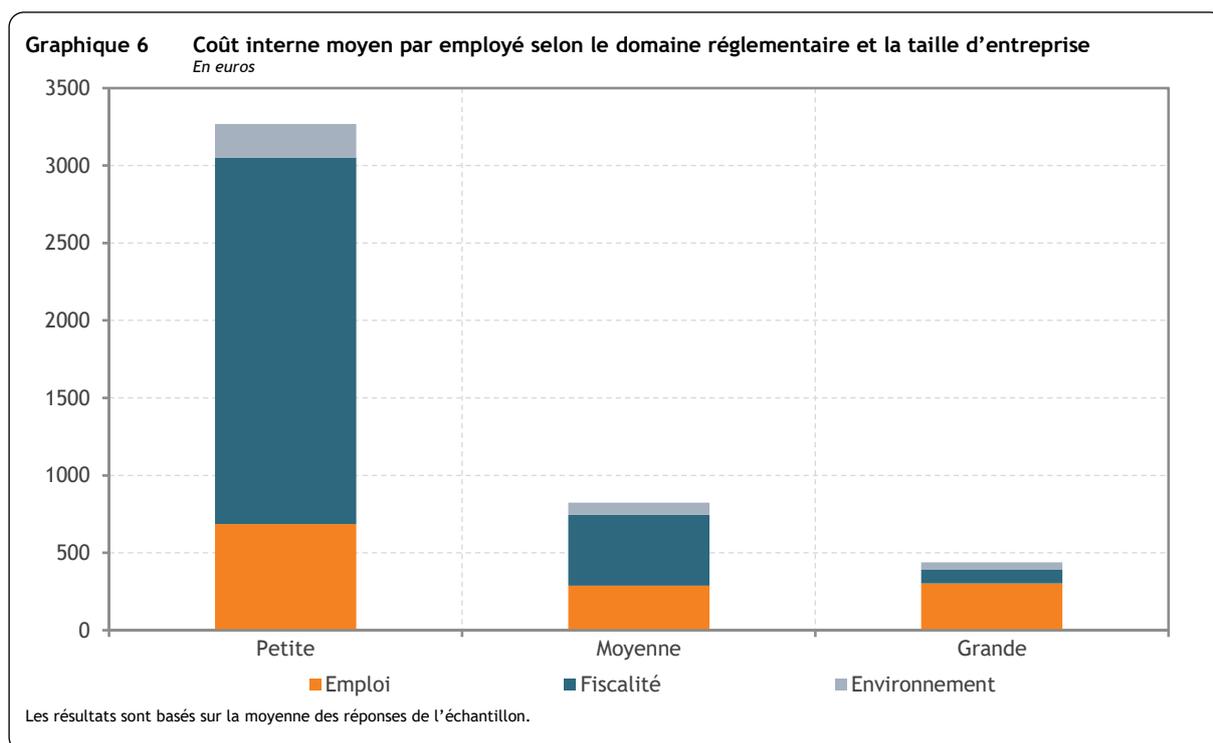
Il ressort du graphique 5 que les entreprises flamandes sont celles qui disent supporter le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises, le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et les dispositions administratives environnementales qui génèrent la part la plus faible du coût total par employé. Les entreprises flamandes déclarent un coût administratif par employé

¹¹ La répartition des entreprises par Région a été effectuée sur base de la localisation du siège social. La plupart des charges administratives sont, en effet, encourues par le siège social. Le nombre de réponses est particulièrement limité pour la Région de Bruxelles-Capitale.

plus élevé que dans les deux autres Régions pour chacun des trois domaines réglementaires étudiés et les entreprises bruxelloises déclarent le coût le plus faible pour chacun de ces domaines.

b. Le coût interne

Le coût interne représente le coût salarial des heures consacrées au sein de l'entreprise à se conformer aux exigences administratives. Comme le montre le graphique 6, le coût interne par employé est nettement plus élevé pour les petites entreprises que pour les autres entreprises. Cela s'explique par le fait qu'une partie des charges administratives n'est proportionnelle ni au nombre d'employés, ni à l'ampleur de l'activité mesurée par le chiffre d'affaires.



La réglementation fiscale occasionne la plus grande partie du coût interne par employé pour les petites et moyennes entreprises alors que c'est la réglementation en matière d'emploi qui joue ce rôle pour les grandes entreprises.

c. Le coût externe

Le coût externe donne une estimation des dépenses annuelles des entreprises en achat de services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 4 contient l'estimation du coût externe moyen pour les différentes tailles d'entreprise, exprimé en euros et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce sont évidemment les grandes entreprises qui ont les coûts externes les plus élevés. Mais en valeur relative, mesurée en pour cent du chiffre d'affaires, ce sont les petites entreprises qui supportent les coûts les plus importants.

Tableau 4 Coût externe moyen selon la taille d'entreprise
En euros et en % du chiffre d'affaires

	Petite	Moyenne	Grande
Coût externe en euros	7 202	19 122	144 507
Coût externe en % du C.A.	2,00 %	0,43 %	0,23 %
- Emploi	0,53 %	0,14 %	0,15 %
- Fiscalité	1,35 %	0,27 %	0,06 %
- Environnement	0,11 %	0,02 %	0,02 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Une répartition du coût externe en pour cent du chiffre d'affaires peut aussi être effectuée selon le domaine réglementaire. Pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne, la réglementation fiscale est celle qui génère le coût externe, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, le plus important alors que pour les grandes entreprises, c'est la réglementation en matière d'emploi qui remplit ce rôle.

d. Évolution du coût total des charges administratives

Les entreprises ont aussi été interrogées sur leur sentiment concernant l'évolution du coût total des procédures administratives au cours des deux dernières années (2019 et 2020). Les résultats sont présentés au graphique 7.

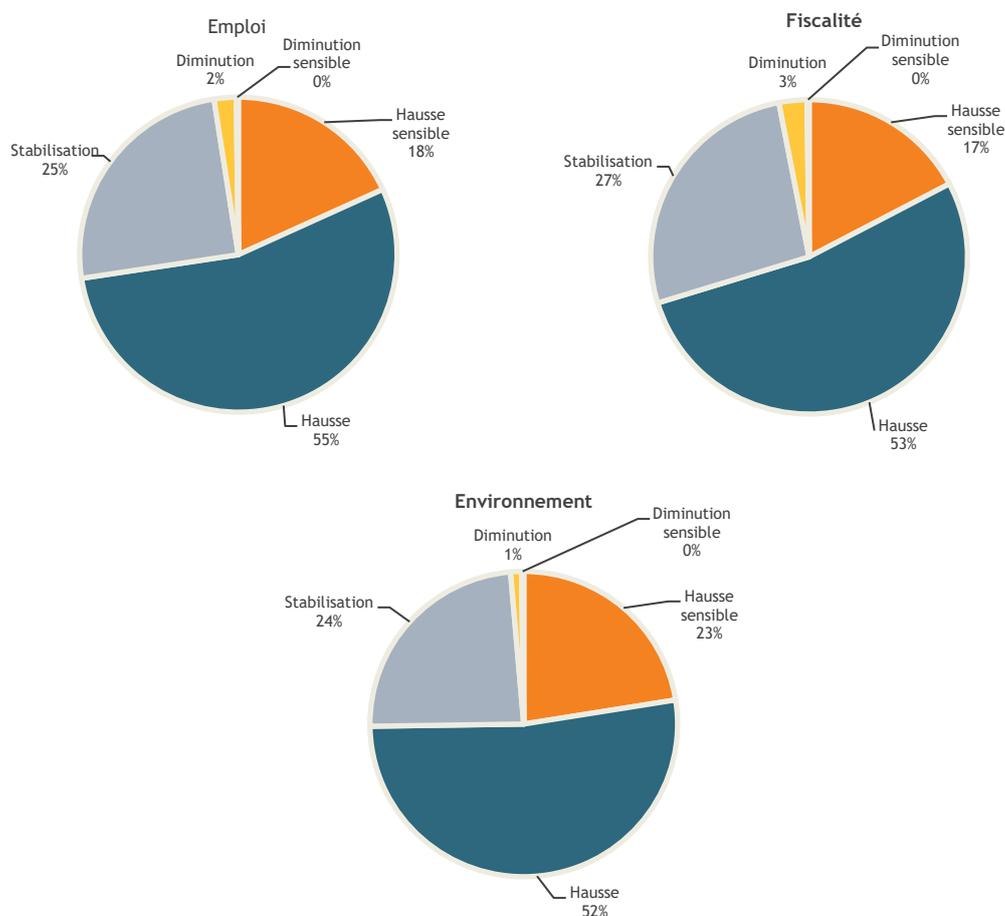
Quel que soit le domaine réglementaire, peu d'entreprises ont émis l'avis que les coûts administratifs ont (sensiblement) diminué au cours de la période considérée. Si on ne tient pas compte de la possibilité de réponse "sans opinion", le pourcentage d'entreprises ressentant une diminution de ces charges s'élève à 3 % pour la réglementation fiscale, à 2 % pour la réglementation en matière d'emploi et à 1 % pour la réglementation environnementale.

La stabilisation des charges administratives a été la réponse choisie par 27 % des entreprises en ce qui concerne la fiscalité, 25 % en ce qui concerne l'emploi et 24 % en ce qui concerne l'environnement.

Ces résultats ne diffèrent pas de manière significative selon la taille des entreprises. Dans les domaines de l'emploi et de la fiscalité, le pourcentage d'entreprises percevant une hausse (sensible) des charges est le plus élevé dans le groupe des petites entreprises (respectivement 75 % et 73 % contre 71 % et 70 % pour les entreprises moyennes et 73 % et 68 % pour les grandes entreprises). Dans le domaine environnemental, c'est l'inverse qui s'observe avec 72 % des petites entreprises percevant une hausse (sensible) des charges contre 76 % des entreprises moyennes et 75 % des grandes entreprises.

Quelle que soit leur taille, très peu d'entreprises perçoivent une diminution des charges administratives, à l'exception des grandes entreprises dans le domaine fiscal dont 6 % ont le sentiment que les charges administratives ont baissé.

Graphique 7 Évolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire



La répartition des avis des entreprises sur l'évolution des charges administratives dans les trois Régions est présentée au tableau 5. Les réponses des entreprises bruxelloises se distinguent de celles des deux autres Régions par une plus grande dispersion, présentant le pourcentage le plus élevé d'entreprises ayant ressenti une hausse sensible et celles ayant perçu une diminution sensible des charges administratives pour les trois domaines réglementaires étudiés.

Tableau 5 Évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région
En % des réponses

	Emploi			Fiscalité			Environnement		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Hausse sensible	30 %	17 %	18 %	21 %	17 %	17 %	26 %	23 %	21 %
Hausse	47 %	56 %	52 %	45 %	54 %	51 %	58 %	51 %	53 %
Inchangé	19 %	25 %	27 %	29 %	26 %	28 %	11 %	25 %	25 %
Diminution	2 %	2 %	3 %	2 %	3 %	4 %	3 %	1 %	2 %
Diminution sensible	2 %	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Dans le domaine de l'emploi et de l'environnement, le pourcentage d'entreprises à ressentir une hausse (sensible) des charges administratives est le plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale (respectivement

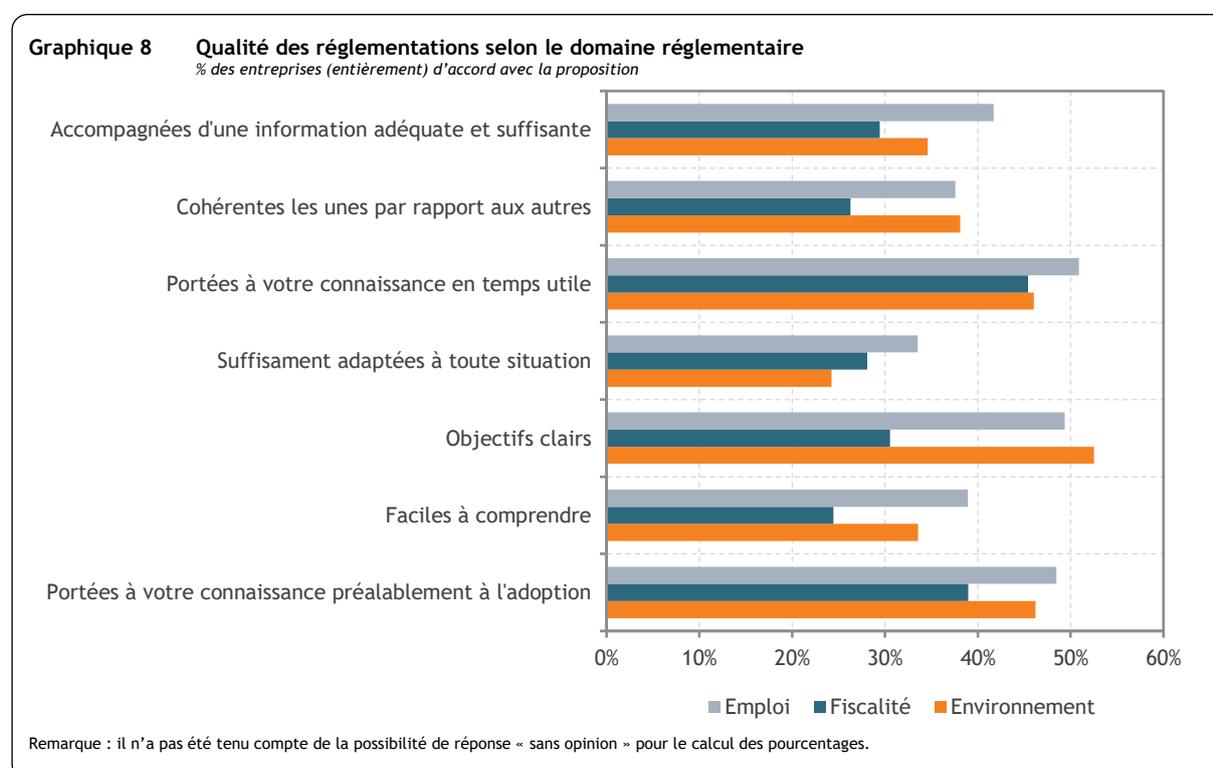
77 % et 84 %) et dans celui de la fiscalité, ce sont les entreprises flamandes qui sont les plus nombreuses à exprimer le sentiment d'une hausse (sensible) avec 71 % des réponses. Quelle que soit la Région, c'est dans le domaine de l'environnement que le pourcentage des réponses correspondant à une hausse (sensible) des charges administratives est le plus élevé (73 % des entreprises wallonnes, 74 % des entreprises flamandes et 84 % des entreprises bruxelloises) et dans le domaine de la fiscalité que ce pourcentage est le plus faible (67 % des entreprises bruxelloises, 69 % des entreprises wallonnes et 71 % des entreprises flamandes).

3.2. La qualité de la réglementation

Le volet qualitatif de l'enquête s'ouvre avec l'appréciation par les entreprises de la qualité des réglementations de chacun des trois domaines réglementaires étudiés.

Le graphique 8 synthétise les résultats en présentant le pourcentage des entreprises ayant répondu (entièrement) d'accord avec les propositions énoncées dans le questionnaire.

La qualité de la réglementation est la plus problématique dans le domaine de la fiscalité avec les pourcentages les plus faibles pour toutes les affirmations à l'exception de l'affirmation portant sur l'adaptation suffisante de la réglementation à toutes les situations pour laquelle le pourcentage le plus faible d'entreprises (entièrement) d'accord est atteint dans le domaine environnemental. A l'opposé, la qualité de la réglementation en matière d'emploi est perçue comme la plus élevée par les entreprises avec les pourcentages les plus grands pour toutes les affirmations à l'exception de la clarté des objectifs qui est mieux perçue pour la réglementation environnementale.



La proposition « les réglementations sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer » est celle qui est la plus soutenue dans les domaines de l'emploi et de la fiscalité (respectivement 51 % et 45 %). Dans le domaine environnemental, il s'agit de la proposition « les objectifs sont clairs » avec 53 % des entreprises (entièrement) d'accord. Cette proposition arrive en deuxième position dans le domaine de l'emploi avec 49 % mais seulement en troisième position dans le domaine fiscal avec 31 %. La proposition « les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption » arrive en deuxième position dans les domaines de la fiscalité et de l'environnement (respectivement 39 % et 46 %). En résumé, les affirmations avec lesquelles les entreprises sont le plus en accord concernent la publicité donnée aux réglementations.

Les résultats par taille d'entreprise montrent que les petites entreprises sont celles qui sont les moins satisfaites de la qualité des réglementations : quel que soit le domaine réglementaire, les pourcentages de petites entreprises (entièrement) d'accord sont les plus faibles pour presque toutes les affirmations. A l'opposé, ce sont les grandes entreprises qui sont les plus nombreuses en accord avec les affirmations dans le domaine de l'emploi et les entreprises de taille moyenne dans les domaines de la fiscalité (pour 6 des 7 affirmations) et de l'environnement (pour 4 des 7 affirmations). Quelle que soit la taille des entreprises, les pourcentages les plus élevés sont atteints dans le domaine de l'emploi. Les pourcentages les plus faibles sont enregistrés dans le domaine de l'environnement pour les petites entreprises et dans celui de la fiscalité pour les entreprises de taille moyenne et de grande taille.

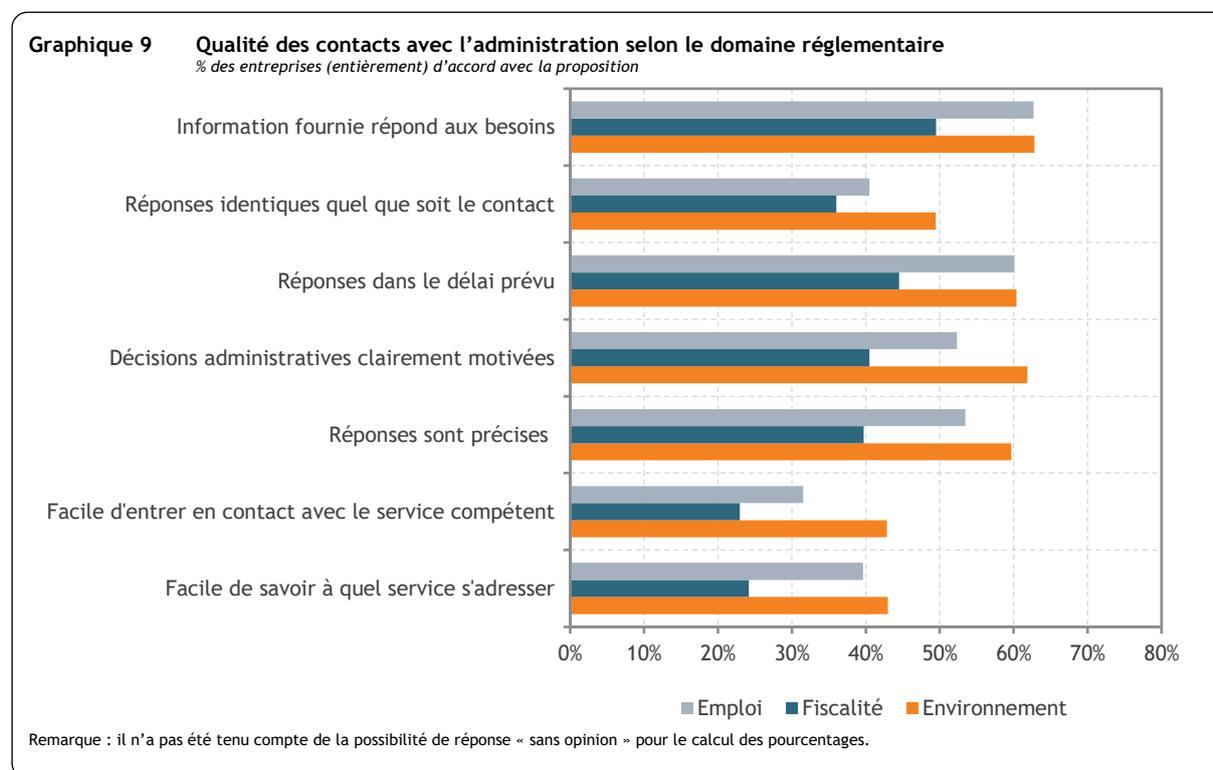
Du point de vue régional, ce sont les entreprises flamandes qui se montrent le plus en accord avec les affirmations dans les domaines de l'emploi (pourcentages les plus élevés pour 4 des 7 affirmations) et de la fiscalité (6 des 7 affirmations) et les entreprises wallonnes en matière environnementale (5 des 7 affirmations). Dans le domaine de la fiscalité, les pourcentages les plus faibles sont atteints pour 5 des 7 affirmations par les entreprises wallonnes et dans le domaine de l'environnement, par les entreprises bruxelloises. Dans le domaine de l'emploi, les entreprises bruxelloises affichent les scores les plus bas pour 4 affirmations (portées à votre connaissance préalablement à l'adoption, objectifs clairs, portées à votre connaissance en temps utile et accompagnées d'une information adéquate et suffisante) et les entreprises wallonnes pour les 3 autres. Parmi les trois domaines étudiés, l'emploi est celui qui enregistre les pourcentages les plus élevés pour les entreprises flamandes et bruxelloises (pour 5 des 7 affirmations dans les deux Régions) alors que c'est l'environnement dans le cas des entreprises wallonnes (également pour 5 des 7 affirmations). La fiscalité est le domaine le plus problématique pour les entreprises wallonnes (pourcentages les plus faibles pour les 7 affirmations) et pour les entreprises flamandes (4 des 7 affirmations) alors que c'est l'environnement pour les entreprises bruxelloises (pourcentages les plus faibles pour 4 des 7 affirmations).

3.3. La qualité de l'administration

Le volet qualitatif se poursuit avec l'appréciation par les entreprises de la qualité de leurs contacts avec l'administration en charge des trois domaines réglementaires étudiés.

Comme l'illustre le graphique 9, quel que soit le domaine réglementaire considéré, les entreprises se montrent généralement nettement plus satisfaites de la qualité de l'administration que de la qualité des réglementations. C'est dans le domaine environnemental que la qualité des contacts avec

l'administration apparaît la meilleure puisque c'est dans ce domaine que les pourcentages d'adhésion sont les plus élevés pour les 7 propositions soumises au jugement des entreprises. À l'opposé, le domaine de la fiscalité enregistre les scores les plus bas à chacune de ces 7 propositions.



Dans les domaines de l'emploi et de l'environnement, une majorité d'entreprises estiment que l'information fournie par l'administration répond aux besoins (63 % pour chacun des deux domaines), que les réponses sont données dans le délai prévu (60 % pour chacun des deux domaines), que les décisions de l'administration sont clairement motivées (62 % pour l'environnement et 52 % pour l'emploi) et que les réponses sont précises (60 % pour l'environnement et 53 % pour l'emploi). Dans le domaine fiscal, la seule affirmation à rallier une majorité d'entreprises est « l'information fournie répond aux besoins » avec juste 50 % des entreprises interrogées (entièrement) d'accord.

Pour les trois domaines étudiés, l'affirmation qui reçoit le moins de soutien de la part des entreprises concerne la facilité d'entrer en contact avec le service compétent (avec 23 % pour la fiscalité, 32 % pour l'emploi et 43 % pour l'environnement) suivie par l'affirmation concernant la facilité de savoir à quel service s'adresser (24 % pour la fiscalité, 40 % pour l'emploi et 43 % pour l'environnement).

En conclusion, quel que soit le domaine réglementaire, il n'est pas toujours facile de savoir qui contacter mais quand le contact est établi, la qualité des échanges avec l'administration semble relativement bonne.

L'effet de la taille des entreprises sur l'appréciation des contacts avec l'administration est beaucoup moins marqué que l'effet sur l'appréciation de la qualité des réglementations. En effet, si dans le domaine de l'emploi, les pourcentages les plus faibles à chacune des 7 affirmations sont bien enregistrés par les petites entreprises, dans le domaine de la fiscalité, ce sont les entreprises de taille moyenne qui

témoignent de la plus faible adhésion aux affirmations proposées et les petites entreprises qui affichent les pourcentages les plus élevés pour chacune des 7 affirmations. Dans le domaine de l'environnement, 5 des 7 affirmations enregistrent les pourcentages d'adhésion les plus faibles chez les petites entreprises et 6 des 7 affirmations les pourcentages d'adhésion les plus élevés chez les grandes entreprises. Pour les petites entreprises, la qualité des contacts est de loin la meilleure avec l'administration fiscale. En particulier, 92 % des petites entreprises sont (entièrement) d'accord sur le fait que l'administration donne des réponses précises et 89 % que ces réponses répondent à leurs besoins. Pour les entreprises de taille moyenne et pour les grandes entreprises, les contacts avec l'administration chargée de l'environnement sont les meilleurs, avec 5 des 7 affirmations dans ce domaine qui affichent les pourcentages d'adhésion les plus élevés. Quelle que soit la taille et le domaine réglementaire, les deux affirmations qui récoltent généralement le moins d'adhésion concernent la facilité de savoir à quel service s'adresser et la facilité d'entrer en contact avec le service compétent. Les grandes entreprises se montrent aussi critiques envers la cohérence des réponses en fonction des personnes interrogées dans les domaines de l'emploi et de l'environnement.

Au niveau régional, les entreprises bruxelloises affichent les pourcentages d'adhésion les plus élevés pour les 7 affirmations dans le domaine de l'environnement et pour 6 affirmations dans le domaine de l'emploi et les entreprises flamandes pour 6 affirmations dans le domaine de la fiscalité. A l'opposé, les pourcentages les plus faibles proviennent des entreprises wallonnes pour 6 affirmations dans le domaine de l'emploi et pour 5 affirmations dans le domaine de l'environnement. Les entreprises bruxelloises ont les pourcentages les plus faibles pour 5 affirmations dans le domaine fiscal. Au sein de la Région Bruxelles-capitale, les contacts avec l'administration chargée de l'environnement sont clairement les meilleurs (pourcentages d'adhésion les plus élevés pour 6 affirmations) et ceux avec l'administration fiscale les moins bons (pourcentages d'adhésion les plus faibles pour les 7 affirmations). Cette polarisation est moins visible dans les deux autres Régions où les domaines de l'environnement et de la fiscalité affichent les pourcentages les plus élevés pour 3 ou 4 affirmations et le domaine de l'emploi, les pourcentages les plus faibles pour 4 ou 5 affirmations.

3.4. L'appréciation des initiatives de simplification

L'estimation de l'utilisation et de l'appréciation de sept initiatives de simplification administratives complète le volet qualitatif.

MyMinFin, l'eBox, les écochèques électroniques et la facturation électronique sont clairement les initiatives les plus populaires. Malgré leur population cible plus restreinte, l'e-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics sont utilisés par 4 entreprises sur 10. Mercurius et Only Once sont les deux initiatives nettement moins utilisées par les entreprises.

Tableau 6 Utilisation des sept simplifications en fonction de la taille d'entreprise
En % du nombre de réponses

	Total	Petite	Moyenne	Grande
eBox	75,1	71,4	76,0	77,4
MyMinFin	86,5	85,7	85,9	88,1
Facturation électronique	67,5	61,7	69,7	69,8
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	40,3	34,8	40,7	45,3
Mercurius	11,1	6,7	13,2	12,1
Ecochèques électroniques	68,3	59,4	71,6	72,0
Only Once	7,9	7,3	9,2	6,4

Le tableau 6 montre un effet de taille dans l'utilisation des simplifications proposées. À l'exception de Mercurius et Only Once, la taille de l'entreprise a une nette influence sur l'utilisation de l'application proposée : les grandes entreprises y ont davantage recours que les entreprises de taille moyenne qui les utilisent elles-mêmes davantage que les petites entreprises.

Au niveau des trois Régions, la hiérarchie dans l'utilisation des initiatives de simplification est conservée à l'exception de la facturation électronique qui devance les écochèques électroniques en Flandre et en Wallonie (avec respectivement 70 % contre 69 % en Flandre et 67 % contre 63 % en Wallonie). Parmi les trois Régions, la Flandre enregistre le pourcentage le plus élevé d'utilisateurs pour MyMinFin (87 %), la facturation électronique et l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics (43 %), Bruxelles-Capitale pour les écochèques électroniques (72 %) et Mercurius (13 %) et la Wallonie pour eBox (76 %) et Only Once (11 %).

L'appréciation portée par les entreprises qui utilisent les initiatives de simplification varie d'une initiative à l'autre, comme le montre le tableau 7.

Tableau 7 Appréciation des sept simplifications
En % du nombre d'entreprises qui les utilisent

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
eBox	35,0	56,9	8,1
MyMinFin	47,2	49,7	3,1
Facturation électronique	51,5	41,7	6,8
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	30,5	51,3	18,2
Mercurius	15,6	50,0	34,4
Ecochèques électroniques	58,1	37,5	4,5
Only Once	21,7	30,4	47,8

Les entreprises plébiscitent les écochèques électroniques et la facturation électronique avec plus de la moitié des utilisateurs qui apprécient beaucoup leur usage. Si le palmarès se base sur les utilisateurs qui apprécient un peu ou beaucoup l'initiative, MyMinFin apparaît comme l'initiative la plus appréciée par les entreprises (près de 97 % des entreprises qui l'utilisent disent l'apprécier un peu ou beaucoup) suivie par les écochèques électroniques (96 %), la facturation électronique (93 %) et l'eBox (92 %). Par contre, Only Once se distingue des autres initiatives par le fait que quasi la moitié des entreprises qui en bénéficient s'en disent pas du tout satisfaites.

Un certain effet de taille est aussi visible dans l'appréciation que les entreprises portent sur les simplifications soumises à leur jugement, comme le montre le tableau 8. Ainsi, le pourcentage de petites

entreprises qui apprécient beaucoup l'application est inférieur au pourcentage affiché par les entreprises de taille moyenne (sauf pour MyMinFin) qui est lui-même inférieur au pourcentage affiché par les grandes entreprises (sauf pour facturation électronique). Symétriquement, le pourcentage de petites entreprises qui n'apprécient pas du tout l'initiative est supérieur à celui des entreprises de taille moyenne (sauf pour MyMinFin) qui est lui-même supérieur à celui des grandes entreprises (sauf pour MyMinFin). Quelle que soit la taille des entreprises, l'initiative qui réunit le plus d'utilisateurs mécontents est Only Once suivie par Mercurius. La facturation électronique est l'initiative dont les usagers retirent le plus de satisfaction chez les petites entreprises alors qu'il s'agit des écochèques électroniques pour les entreprises de taille moyenne et grande. De façon générale et quelle que soit la taille, les entreprises apprécient les initiatives de digitalisation des formalités administratives.

Tableau 8 Appréciation des sept simplifications en fonction de la taille d'entreprise
En % du nombre d'entreprises qui les utilisent

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
Petite			
eBox	30,8	60,0	9,2
MyMinFin	49,3	48,6	2,1
Facturation électronique	49,5	39,8	10,7
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	22,8	49,1	28,1
Mercurius	0,0	36,4	63,6
Ecochèques électroniques	45,9	43,9	10,2
Only Once	0,0	25,0	75,0
Moyenne			
eBox	34,5	57,5	8,0
MyMinFin	45,1	52,2	2,7
Facturation électronique	53,8	40,1	6,0
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	29,9	50,5	19,6
Mercurius	14,7	52,9	32,4
Ecochèques électroniques	57,1	39,2	3,7
Only Once	25,0	37,5	37,5
Grande			
eBox	39,8	52,8	7,3
MyMinFin	48,2	46,8	5,0
Facturation électronique	49,6	46,0	4,4
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	37,5	54,2	8,3
Mercurius	26,3	52,6	21,1
Ecochèques électroniques	69,8	29,3	0,9
Only Once	40,0	20,0	40,0

Quelle que soit la Région, les écochèques électroniques récoltent le pourcentage le plus élevé d'utilisateurs qui les apprécient beaucoup avec 66 % des entreprises bruxelloises, 64 % des entreprises wallonnes et 55 % des entreprises flamandes. A l'opposé, l'initiative que les utilisateurs n'apprécient pas du tout est Only Once avec 64 % des entreprises wallonnes, 42 % des entreprises flamandes et 33 % des entreprises bruxelloises. MyMinFin est l'initiative qui est la plus appréciée (un peu ou beaucoup) par les entreprises bruxelloises (96 %) et wallonnes (100 %) alors que ce sont les écochèques électroniques pour les entreprises flamandes (96 %).

3.5. Les charges administratives des mesures d'aide d'urgence

L'année 2020 correspond au début de l'épidémie de la Covid et des mesures sanitaires qui ont entraîné une crise économique majeure. Les différentes autorités du pays ont pris des mesures d'urgence notamment pour aider les entreprises touchées par les restrictions d'activité. L'enquête a cherché à rendre compte de la perception par les entreprises qui en ont bénéficié, des charges administratives accompagnant quatre mesures d'aide d'urgence, le chômage temporaire élargi, le report des échéances fiscales et des cotisations, les aides régionales forfaitaires et les aides régionales variables.

Comme indiqué dans le tableau 9, le chômage temporaire élargi est la mesure qui a bénéficié au plus grand nombre d'entreprises interrogées quelle que soit leur taille, loin devant le report des échéances fiscales et cotisations. Les aides régionales, qu'elles soient forfaitaires ou variables, ont bénéficié à un nettement plus petit nombre d'entreprises.

Tableau 9 Utilisation des quatre mesures d'aide d'urgence en fonction de la taille d'entreprise
En % du nombre de réponses

	Total	Petite	Moyenne	Grande
Chômage temporaire élargi	73	62	78	76
Report échéances fiscales et cotisations	54	49	55	59
Aides régionales forfaitaires	37	44	35	31
Aides régionales variables	32	39	30	30

Le pourcentage de bénéficiaires du chômage temporaire élargi est le plus élevé pour les entreprises de taille moyenne suivies par les grandes entreprises. Ces dernières ont été proportionnellement plus nombreuses à bénéficier du report des échéances fiscales et cotisations que les petites et moyennes entreprises. Le pourcentage de bénéficiaires des aides régionales, tant forfaitaires que variables, est le plus grand parmi les petites entreprises.

Au niveau régional, le pourcentage de bénéficiaires est systématiquement le plus élevé en Wallonie et systématiquement le plus faible en Flandre. Si les écarts entre les Régions restent faibles en ce qui concerne le pourcentage de bénéficiaires du chômage temporaire élargi (75 % en Wallonie contre 72 % en Flandre et à Bruxelles), ils sont plus importants en ce qui concerne les autres mesures d'aide d'urgence. C'est particulièrement le cas pour les aides régionales forfaitaires qui ont bénéficié à 50 % des entreprises wallonnes contre 40 % des entreprises bruxelloises et 31 % des entreprises flamandes.

Quelle que soit la mesure d'aide d'urgence considérée, une grande majorité des entreprises interrogées, plus de 8 entreprises sur 10, estiment que les charges administratives sont restées limitées (pas de charge ou charge acceptable).

Tableau 10 **Appréciation des charges administratives des mesures d'aide d'urgence**
En % du nombre d'entreprises qui en bénéficient

	Pas de charge	Charge acceptable	Charge trop élevée
Chômage temporaire élargi	11	76	13
Report échéances fiscales et cotisations	17	72	12
Aides régionales forfaitaires	18	65	16
Aides régionales variables	17	64	19

Il n'y a pas d'effet de la taille de l'entreprise sur l'appréciation des charges administratives des mesures d'aide d'urgence. Concernant le chômage temporaire élargi, les entreprises de taille moyenne sont proportionnellement les plus nombreuses à estimer que les charges administratives sont nulles ou acceptables (91 %) et les grandes entreprises proportionnellement les moins nombreuses (82 %). Concernant le report des échéances fiscales et cotisations, ce sont les grandes entreprises qui affichent le pourcentage le plus élevé (93 %) et les petites entreprises le pourcentage le plus faible (83 %). Les petites entreprises sont aussi celles qui sont proportionnellement les plus nombreuses à estimer que les charges sont nulles ou acceptables pour les aides régionales tant forfaitaires que variables (respectivement 85 % et 83 %) suivies de près par les entreprises de taille moyenne (respectivement 85 % et 82 %) alors que les grandes entreprises affichent des pourcentages plus faibles (respectivement 79 % et 78 %).

Au niveau régional, le pourcentage de bénéficiaires qui estiment que les charges administratives sont trop élevées est le plus grand en Région wallonne pour chacune des quatre mesures d'aide d'urgence étudiées (21 % en ce qui concerne les aides régionales variables, 18 % en ce qui concerne le chômage temporaire et les aides régionales forfaitaires et 12 % en ce qui concerne le report des échéances fiscales et cotisations). A l'opposé, ce pourcentage est le plus faible pour les entreprises bruxelloises concernant le report des échéances fiscales et cotisations (9 %) et les aides régionales forfaitaires (13 %) et pour les entreprises flamandes concernant le chômage temporaire élargi (10 %) et les aides régionales variables (17 %).

4. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants

Cette partie est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la population des indépendants belges actifs en 2020. Comme pour les entreprises, elle comporte, d'une part, un volet quantitatif relatif à l'estimation du coût des charges administratives et, d'autre part, un volet qualitatif permettant un examen plus spécifique de la perception de la qualité de la réglementation et de la qualité de l'administration de la réglementation.

4.1. Le coût des formalités administratives

4.1.1. Description

Le coût des charges administratives des indépendants est défini dans cette étude comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les indépendants se chargent, soit eux-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale et environnementale. La définition et le calcul du coût des charges administratives sont donc identiques à ceux utilisés pour les entreprises, à la différence près que l'estimation des entreprises couvre trois domaines réglementaires (fiscalité, environnement et emploi) alors que, dans le cas des indépendants, elle ne couvre que deux domaines réglementaires (fiscalité et environnement). Cette différence est logique étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme n'ayant pas d'employé et donc, en principe, n'ayant pas non plus de charges administratives liées à la réglementation en matière d'emploi.

4.1.2. Résultats

a. Le coût total

Le tableau 11 présente les résultats de l'estimation du coût total des charges administratives en matière fiscale et environnementale incombant aux indépendants en Belgique ainsi que la répartition du coût total en coût interne et coût externe. Sur la base de l'enquête, les charges administratives des indépendants, en 2020, sont estimées à 1,13 milliard d'euros, soit 0,25 % du PIB. Ce coût total provient à 55 % du coût interne et à 45 % du coût externe.

Tableau 11 Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2020

Nombre d'indépendants	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
459 147	Coût total (Intervalle de confiance)	1,13 (0,94-1,33)	0,25 (0,21-0,29)
	Coût interne	0,62	0,14
	Coût externe	0,51	0,11

Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Étant donné le grand nombre d'indépendants appartenant au secteur des services¹², ce secteur supporte la plus grande partie du coût total des charges administratives (72 %). Il est suivi par les secteurs de la construction avec 14 % et de l'agriculture avec 11 % du total des charges administratives. L'ensemble des indépendants du secteur de l'industrie n'intervient que pour 3 % du coût administratif total étant donné qu'il représente le plus petit groupe dans la population totale des indépendants. Quel que soit le secteur d'activité considéré, le coût interne est supérieur au coût externe sauf pour les indépendants du secteur de la construction pour lesquels le coût interne est légèrement inférieur au coût externe.

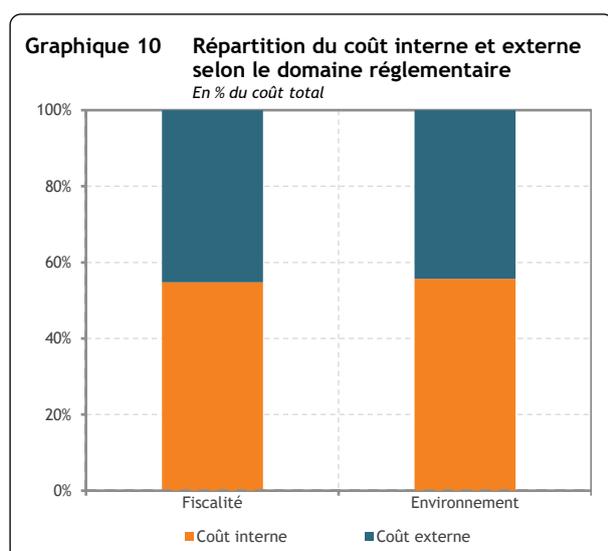
Tableau 12 Répartition du coût total par secteur et par type de coût

Secteur	Coût total (en milliards euros)	En % du coût total	Type de coût	En milliards euros
Agriculture, pêche	0,12	10,6	Coût interne	0,07
			Coût externe	0,05
Industrie	0,04	3,3	Coût interne	0,02
			Coût externe	0,02
Construction	0,15	13,6	Coût interne	0,07
			Coût externe	0,08
Services	0,82	72,5	Coût interne	0,46
			Coût externe	0,36

La répartition du coût total en fonction des domaines de réglementation (tableau 13) montre clairement que les charges administratives générées par la réglementation fiscale sont de loin beaucoup plus lourdes que celles générées par la réglementation environnementale. Ces dernières ne représentent que 8 % du coût total des procédures administratives.

Tableau 13 Répartition du coût total selon le domaine réglementaire
En %

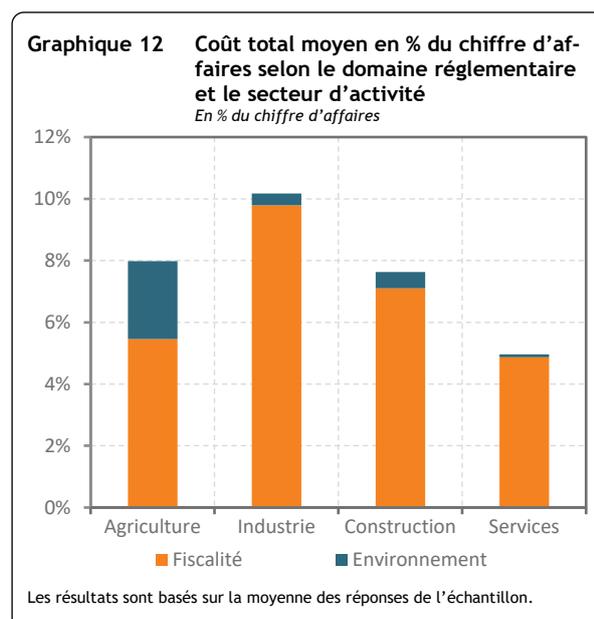
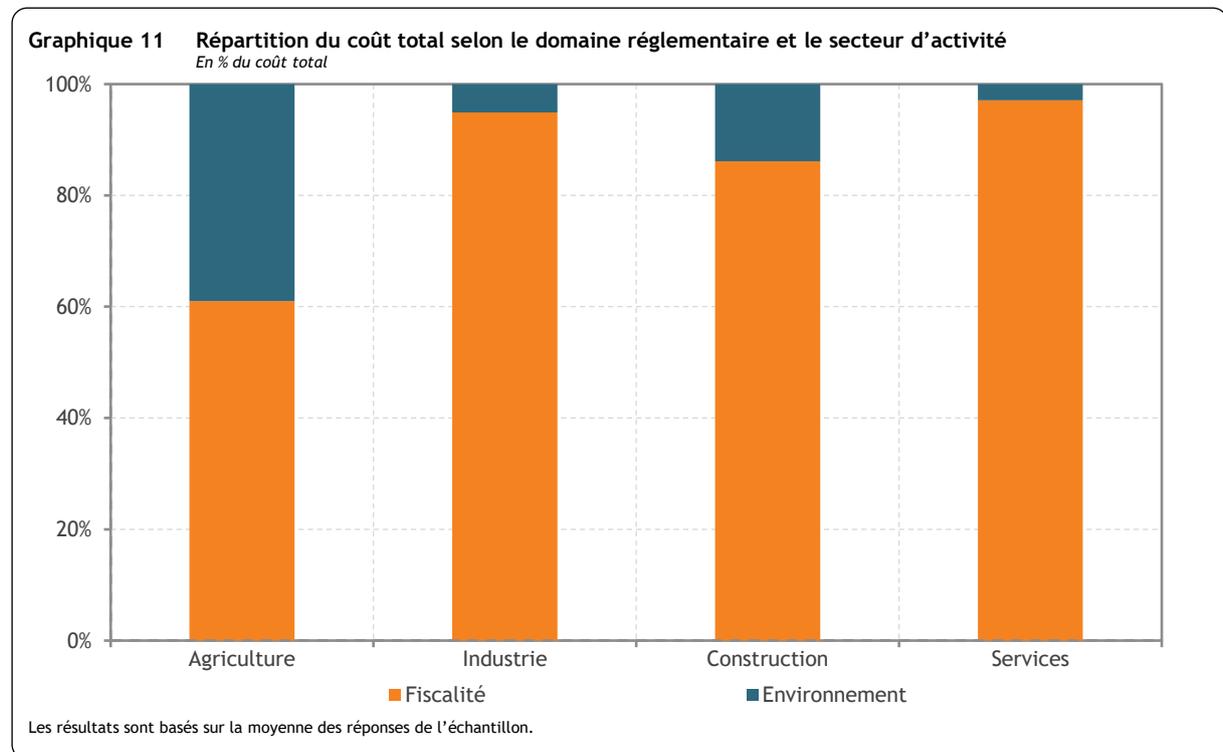
Réglementation	En % du coût total
Fiscalité	92
Environnement	8



La répartition du coût total entre coût interne et coût externe selon le domaine réglementaire, comme illustrée par le graphique 10, montre peu de différences entre les deux domaines réglementaires. Le coût des services extérieurs nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives représente une part légèrement plus importante du coût total dans le domaine fiscal (45 %) que dans le domaine environnemental (44 %).

¹² 74 % de la population totale des indépendants se trouve dans le secteur des services, 14 % dans le secteur de la construction, 7 % dans le secteur agricole et 5 % dans l'industrie.

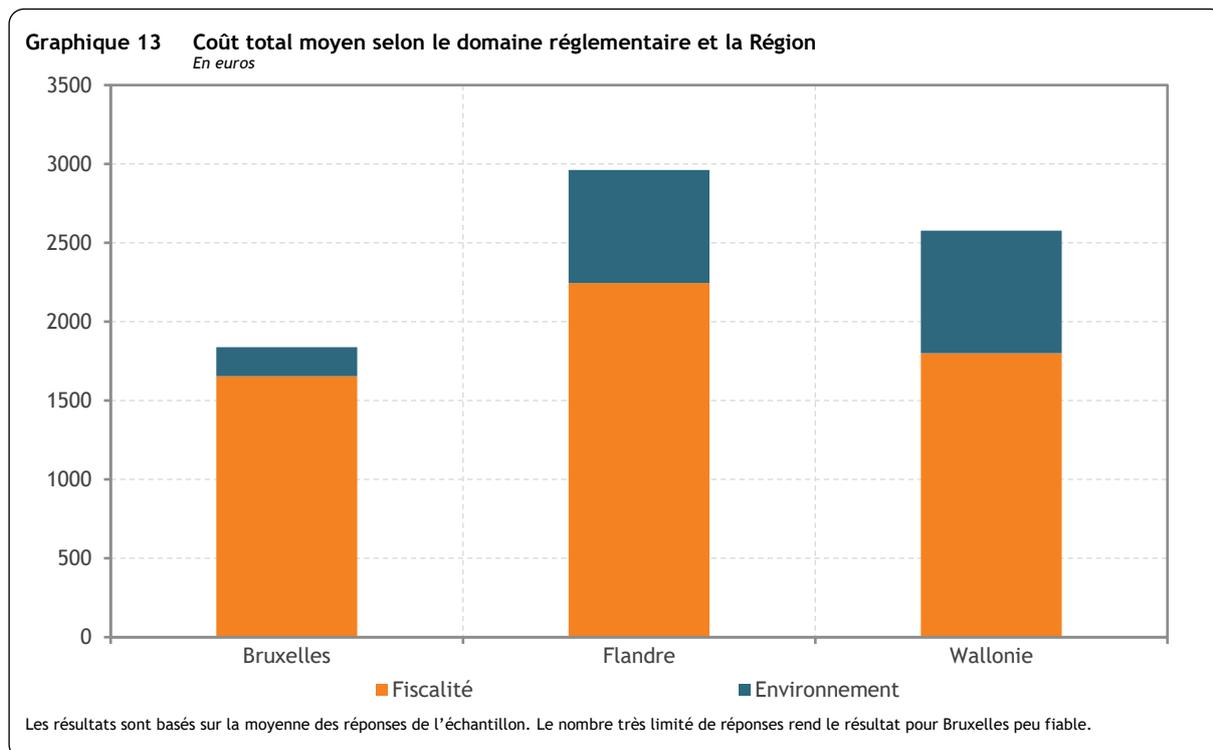
Le graphique 11 montre l'importance relative des deux domaines réglementaires pour chacune des classes de l'échantillon. Il y apparaît clairement que les coûts administratifs générés par la fiscalité sont supérieurs aux coûts administratifs dus à la réglementation environnementale pour tous les secteurs d'activité. Le secteur agricole se caractérise cependant par des coûts plus importants dans le domaine environnemental : 39 % du coût total pour le secteur agricole contre 14 % pour la construction, 5 % pour l'industrie et 3 % pour le secteur des services.



Comme le montre le graphique 12, les indépendants de l'industrie présentent le coût moyen, mesuré en pourcentage du chiffre d'affaires, le plus élevé (10,2 %). Ce coût est principalement causé par les charges administratives fiscales. À l'opposé, ce sont les indépendants du secteur des services qui présentent le coût moyen en pourcentage du chiffre d'affaires le plus faible (5,0 %) suivis par les indépendants de la construction (7,6 %) et de l'agriculture (8,0 %). Pour ces derniers, le coût des charges administratives dans le domaine environnemental représente un pourcentage du chiffre d'affaires nettement plus grand que ce qui est observé dans les autres secteurs d'activité.

Au niveau des entreprises, un coût moyen par employé a été calculé et est présenté au graphique 3. Ce calcul montre que les petites entreprises supportent un coût moyen de 6 250 euros. Le coût moyen par employé est le même que le coût moyen dans le cas des indépendants puisque ces derniers n'ont pas d'employé. Ce coût moyen est plus faible que celui des petites entreprises pour toutes les classes d'indépendants. En effet, le coût moyen des charges administratives des indépendants du secteur agricole s'élève à 3 828 euros contre 2 447 euros pour les indépendants du secteur de la construction, 2 410 euros pour les indépendants du secteur des services et 1 603 euros pour les indépendants du secteur de l'industrie.

Le graphique 13 présente le coût moyen selon la Région et le domaine réglementaire. Ce sont les indépendants flamands qui supportent le coût total moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois dont le coût des charges administratives en matière d'environnement est particulièrement faible. Il convient cependant de noter que le nombre limité de réponses des indépendants de la Région de Bruxelles-Capitale rend l'estimation du coût des charges administratives peu fiable. Dans les trois Régions, le coût moyen s'explique principalement par la réglementation en matière fiscale.



b. Le coût interne

Comme pour les entreprises, le coût interne représente le coût des heures consacrées par l'indépendant à se conformer aux exigences administratives.

Le tableau 14 reprend l'estimation des dépenses internes moyennes qui sont supportées par les indépendants au cours d'une année en euros et en pourcentage du chiffre d'affaires. En valeur absolue, le coût interne est le plus élevé pour les indépendants du secteur agricole et le plus faible pour les indépendants de l'industrie. Mais en valeur relative, en pourcentage du chiffre d'affaires, ce sont les

indépendants du secteur industriel qui affichent le coût interne le plus élevé et les indépendants du secteur des services le coût interne le plus faible. L'activité des indépendants du secteur industriel, appréhendée par le chiffre d'affaires, apparaît avoir été davantage impactée par la crise sanitaire que l'activité des indépendants des autres secteurs.

Tableau 14 Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire
En euros et en % du chiffre d'affaires

	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût interne moyen - en euros	2 205	887	1 123	1 352
Coût interne moyen - en % du chiffre d'affaires	4,73 %	5,51 %	3,50 %	2,76 %
- Fiscalité	3,16 %	5,30 %	3,28 %	2,71 %
- Environnement	1,57 %	0,22 %	0,23 %	0,05 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

La répartition du coût interne selon le domaine réglementaire confirme l'importance de la réglementation fiscale comme génératrice du coût interne moyen exprimé en pour cent du chiffre d'affaires. Il convient aussi de souligner que le poids du coût interne moyen généré par la réglementation en matière environnementale est nettement plus élevé pour les indépendants du secteur agricole que pour ceux des autres secteurs d'activité.

c. Le coût externe

Comme déjà mentionné, le coût externe est une estimation des dépenses annuelles de l'indépendant en achat de services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 15 présente une estimation du coût externe moyen selon le secteur d'activité des indépendants et le domaine réglementaire, en euros et en pourcentage du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce sont les indépendants du secteur agricole qui supportent le coût externe moyen le plus élevé et les indépendants de l'industrie le coût externe moyen le plus faible. En pourcentage du chiffre d'affaires, ce sont les indépendants du secteur des services qui ont le coût externe le plus faible et ceux de l'industrie le coût externe le plus élevé.

En analysant la répartition du coût externe selon le domaine réglementaire, il apparaît clairement que ce sont les charges administratives liées à la fiscalité qui génèrent la plus grande partie de ce coût mesuré en pour cent du chiffre d'affaires, quel que soit le secteur d'activité envisagé. Le coût externe des formalités environnementales, en pourcentage du chiffre d'affaires, est cependant relativement élevé pour les indépendants du secteur agricole et relativement faible pour les indépendants du secteur des services.

Tableau 15 Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire
En euros et en % du chiffre d'affaires

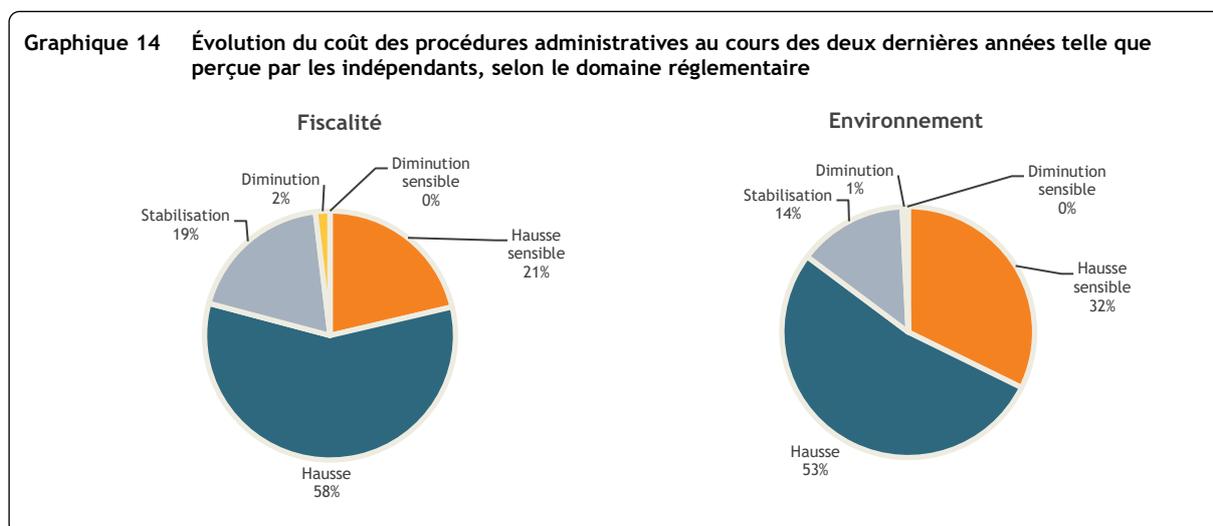
	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût externe moyen - en euros	1 623	716	1 324	1 058
Coût externe moyen - en % du chiffre d'affaires	3,25 %	4,66 %	4,12 %	2,20 %
- Fiscalité	2,30 %	4,50 %	3,82 %	2,16 %
- Environnement	0,95 %	0,16 %	0,30 %	0,04 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

d. Évolution du coût total des charges administratives

Comme les entreprises, les indépendants ont été interrogés sur leur opinion concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2019 et 2020).

Le graphique 14 montre que peu d'indépendants ont estimé que les charges administratives ont (sensiblement) diminué, et seuls 2 % de ceux-ci ont perçu une baisse (sensible) des coûts dans le domaine fiscal et 1 % dans le domaine environnemental au cours des deux dernières années. Une très large majorité des indépendants considère que les charges administratives ont (fortement) augmenté dans le domaine environnemental (85 %) comme dans le domaine fiscal (79 %). Ces pourcentages sont supérieurs à ceux enregistrés par les entreprises pour les mêmes domaines (respectivement 75 % et 70 %).



Au niveau régional, il n'y a pas de différence significative (tableau 16), abstraction faite de la Région de Bruxelles-Capitale pour laquelle le faible nombre de réponses rend les résultats peu fiables. Les résultats obtenus dans les deux autres Régions confirment donc les observations faites à l'échelle nationale en ce qui concerne la perception de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années.

Tableau 16 Évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région

	Environnement			Fiscalité		
	Bruxelles*	Flandre	Wallonie	Bruxelles*	Flandre	Wallonie
Hausse sensible	36 %	34 %	28 %	43 %	19 %	25 %
Hausse	36 %	51 %	58 %	50 %	61 %	52 %
Inchangée	27 %	14 %	13 %	0 %	19 %	21 %
Baisse	0 %	0 %	1 %	7 %	1 %	2 %
Baisse sensible	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

* nombre de répondants insuffisant pour assurer la fiabilité des résultats.

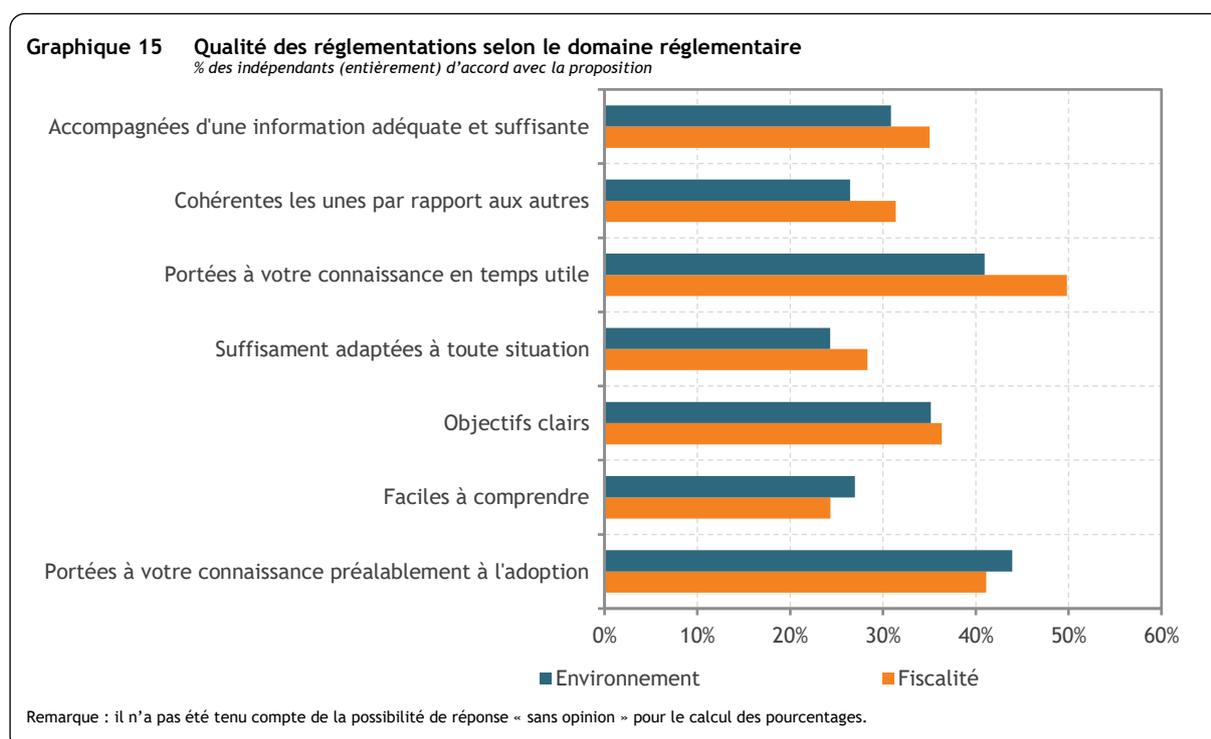
Quelle que soit la Région considérée, très peu d'indépendants ont perçu une baisse (sensible) des charges administratives, en particulier dans le domaine environnemental. Les indépendants wallons sont proportionnellement plus nombreux à percevoir une hausse (sensible) dans le domaine environnemental (86 % contre 85 % des indépendants flamands) alors que c'est l'inverse qui s'observe dans le

domaine fiscal, 80 % des indépendants flamands ont perçu une hausse (sensible) des charges administratives fiscales contre 77 % des indépendants wallons.

4.2. La qualité de la réglementation

Comme pour les entreprises, le volet qualitatif de l'enquête commence par l'appréciation par les indépendants de la qualité de la réglementation.

Le graphique 15 synthétise les résultats en présentant le pourcentage des indépendants ayant répondu (entièrement) d'accord avec les affirmations proposées dans le questionnaire.



Contrairement aux entreprises, les pourcentages d'indépendants en accord avec les affirmations proposées sont généralement plus élevés dans le domaine fiscal que dans le domaine environnemental (pour 5 des 7 affirmations).

Par contre, les indépendants rejoignent l'opinion des entreprises en se montrant plus en accord avec les mêmes affirmations, celles en lien avec la publicité donnée à la réglementation (elle est communiquée en temps utile et avant adoption et les objectifs sont clairs) et en se montrant plus critiques concernant la facilité à comprendre la réglementation, son adaptation à toutes les situations et sa cohérence (en particulier dans le domaine environnemental).

Les réponses varient en fonction du secteur d'activité et du domaine réglementaire considérés. Dans le domaine fiscal, les indépendants du secteur de la construction présentent les pourcentages les plus élevés pour les 7 affirmations alors que dans le domaine environnemental, les indépendants du secteur agricole ont les pourcentages les plus faibles pour les 7 affirmations. Quel que soit le secteur d'activité,

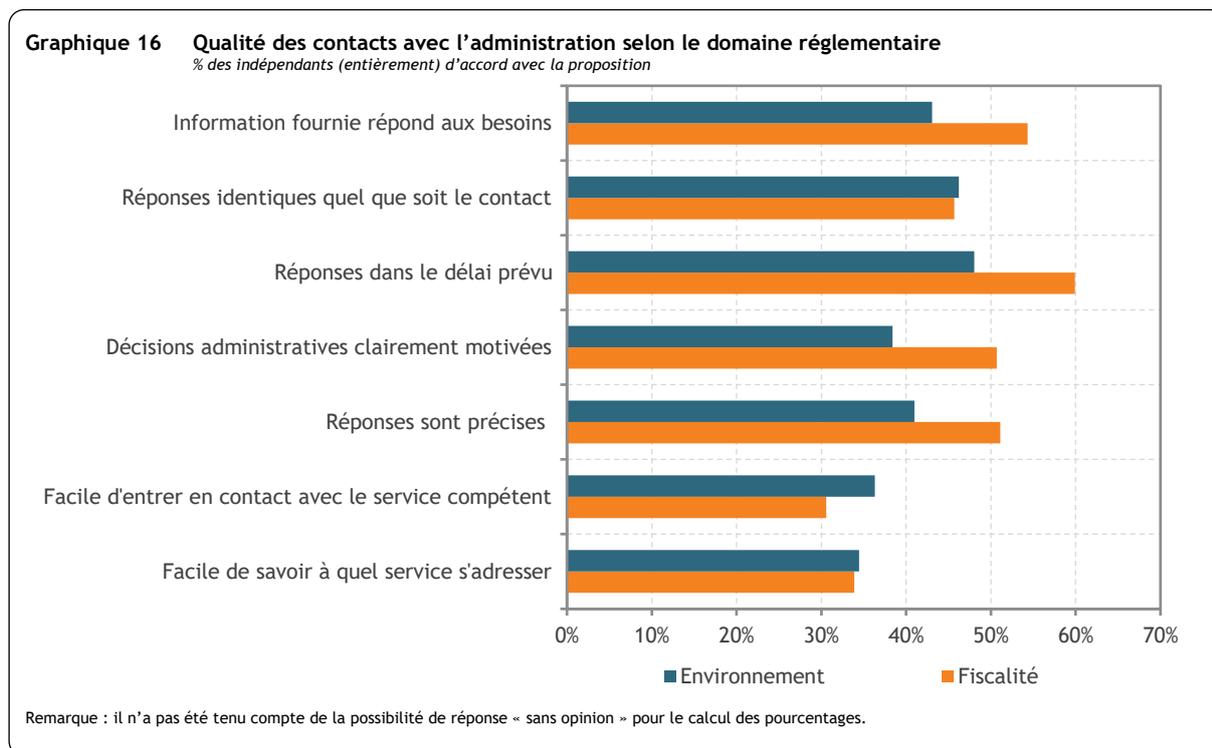
les pourcentages les plus élevés sont toujours atteints par les mêmes affirmations, celles qui ont trait à la publicité donnée à la réglementation.

Au niveau régional, dans le domaine de la fiscalité, les pourcentages d'indépendants (entièrement) d'accord avec les affirmations en Flandre et en Wallonie sont relativement proches. Par contre, dans le domaine de l'environnement, les indépendants wallons présentent des pourcentages systématiquement plus élevés que ceux de leurs homologues flamands. Les pourcentages affichés par les indépendants bruxellois divergent davantage mais le nombre limité de réponses reçues rend ces résultats peu fiables.

4.3. La qualité de l'administration

Le graphique 16 montre que les indépendants comme les entreprises portent un meilleur jugement sur la qualité de leurs contacts avec l'administration que sur la qualité de la réglementation. Les scores des indépendants sont inférieurs aux scores des entreprises pour toutes les affirmations dans le domaine de l'environnement et sont supérieurs aux scores des entreprises pour toutes les affirmations dans le domaine fiscal.

La qualité des contacts des indépendants avec l'administration apparaît globalement meilleure dans le domaine fiscal que dans le domaine environnemental avec les pourcentages les plus élevés pour 4 des 7 affirmations proposées dans le questionnaire.



Quel que soit le domaine réglementaire, le pourcentage le plus élevé d'indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition est atteint par la même affirmation : les réponses sont obtenues dans le délai prévu. Dans le domaine fiscal, l'information fournie répond aux besoins, les réponses sont précises et les décisions sont clairement motivées sont les affirmations qui rallient ensuite le plus de suffrages. Dans

le domaine environnemental, les réponses sont identiques quel que soit le contact est l'affirmation qui arrive en seconde position suivie des mêmes affirmations que dans le domaine fiscal.

Comme dans le chef des entreprises, identifier le service compétent et entrer en contact avec lui sont les deux affirmations qui récoltent les pourcentages les plus faibles d'indépendants (entièrement) d'accord.

Au niveau régional, il n'y a pas de divergence par rapport au diagnostic national. Dans le domaine fiscal, les indépendants bruxellois présentent systématiquement les pourcentages les plus élevés mais le nombre limité de réponses appelle à la prudence dans l'interprétation des résultats. Les indépendants wallons affichent les pourcentages les plus faibles pour 4 des 7 affirmations et les indépendants flamands pour 3 des 7 affirmations. Dans le domaine environnemental, les indépendants wallons présentent les pourcentages les plus grands pour 6 de 7 affirmations et les indépendants bruxellois les pourcentages les plus petits pour toutes les affirmations.

4.4. L'appréciation des initiatives de simplification

Le volet qualitatif se poursuit avec l'utilisation et l'appréciation de sept initiatives de simplification, identiques à celles proposées au jugement des entreprises.

MyMinFin, la facturation électronique et l'eBox sont clairement les initiatives les plus populaires dans le chef des indépendants comme dans celui des entreprises, même si les pourcentages atteints par les indépendants sont moins élevés que les pourcentages affichés par les entreprises. Malgré leur population cible plus restreinte, l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics sont utilisés par près d'un indépendant sur cinq. Mercurius et Only Once sont les deux initiatives nettement moins utilisées par les indépendants comme par les entreprises.

Tableau 17 Utilisation des sept simplifications en fonction du secteur d'activité de l'indépendant
En % du nombre de réponses

	Total	Agriculture	Industrie	Construction	Services
eBox	38,4	29,7	42,0	37,5	55,6
MyMinFin	59,5	45,6	73,0	61,8	75,8
Facturation électronique	42,4	39,3	45,5	41,8	46,6
E-procurement et attestations électroniques	19,7	23,7	15,6	12,5	19,8
Mercurius	7,7	9,9	4,1	4,5	8,5
Ecochèques électroniques	16,2	17,9	14,0	10,3	18,8
Only Once	9,2	11,4	8,3	3,5	9,4

Le tableau 17 montre que quel que soit le secteur d'activité, ce sont les mêmes initiatives de simplification qui sont les plus utilisées (MyMinFin, facturation électronique et eBox) et les mêmes qui sont les moins utilisées (Mercurius et Only Once). Pour les initiatives les plus utilisées, les indépendants du secteur des services affichent les pourcentages d'utilisation les plus élevés suivis par les indépendants de l'industrie. A l'opposé, les pourcentages les plus faibles sont enregistrés par les indépendants du secteur agricole.

Au niveau des trois Régions, la hiérarchie dans l'utilisation des initiatives de simplification est conservée à l'exception d'eBox qui devance la facturation électronique en Flandre et à Bruxelles (avec

respectivement 41 % contre 40 % en Flandre et 56 % contre 44 % à Bruxelles). Parmi les trois Régions, Bruxelles-Capitale enregistre le pourcentage le plus élevé d'utilisateurs pour MyMinFin (79 %), l'eBox (56 %) et l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics (24 %), la Flandre pour les écochèques électroniques (17 %), Mercurius (9 %) et Only Once (11 %) et la Wallonie pour la facturation électronique (47 %).

L'appréciation portée par les indépendants qui utilisent les initiatives de simplification varie d'une initiative à l'autre, comme le montre le tableau 18. Comme dans le cas des entreprises, les initiatives les plus utilisées sont aussi les initiatives les plus appréciées par les indépendants.

Tableau 18 Appréciation des sept simplifications
En % du nombre d'indépendants qui les utilisent

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
eBox	27,5	52,8	19,7
MyMinFin	37,8	56,4	5,8
Facturation électronique	37,6	42,0	20,4
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	22,0	39,8	38,1
Mercurius	6,5	15,2	78,3
Ecochèques électroniques	24,7	39,2	36,1
Only Once	12,7	25,5	61,8

Les indépendants plébiscitent MyMinFin avec 93 % des indépendants qui l'utilisent qui l'apprécient (beaucoup ou un peu), l'eBox avec 84 % et la facturation électronique avec 79 %. Ces pourcentages restent cependant inférieurs aux pourcentages enregistrés par les entreprises. A l'opposé, Mercurius et Only Once se distinguent des autres initiatives par le fait que la majorité des indépendants qui en bénéficient s'en disent pas du tout satisfaits (respectivement 78 % et 62 %).

Il n'y a pas de différence significative dans l'appréciation que les indépendants portent sur les initiatives de simplification qu'ils utilisent selon leur secteur d'activité. Les indépendants du secteur agricole présentent les pourcentages d'appréciation (un peu ou beaucoup) les plus faibles pour toutes les initiatives à l'exception de Mercurius et Only Once pour lesquels ce sont les indépendants du secteur de l'industrie qui sont les moins satisfaits de leur utilisation. L'eBox, MyMinfin et Only Once récoltent les pourcentages d'appréciation les plus élevés chez les indépendants des services et la facturation électronique, l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics, Mercurius et les écochèques électroniques chez les indépendants de la construction.

Il n'y a pas non plus de différence notable dans l'appréciation des simplifications par les indépendants selon leur Région. MyMinFin arrive en tête des initiatives les plus appréciées dans les trois Régions : 96 % des indépendants bruxellois qui l'utilisent l'apprécient (un peu ou beaucoup), 95 % des indépendants wallons et 93 % des indépendants flamands. Cependant, l'eBox arrive en deuxième position pour les indépendants flamands (84 %) alors que c'est la facturation électronique qui occupe cette position chez les indépendants wallons (79 %) et l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics chez les indépendants bruxellois (88 %). Dans les trois Régions, les initiatives de simplification les moins appréciées sont Mercurius et Only Once.

4.5. Les charges administratives des mesures d'aide d'urgence

Comme les entreprises, les indépendants ont aussi été interrogés sur leur perception des charges administratives de quatre mesures d'aide d'urgence.

Comme indiqué dans le tableau 19, le droit passerelle est la mesure qui a bénéficié au plus grand nombre d'indépendants interrogés quel que soit leur secteur d'activité. Mais les pourcentages de bénéficiaires varient fortement allant de 44 % des indépendants du secteur de la construction à seulement 15 % des indépendants du secteur agricole. Les aides régionales forfaitaires arrivent en seconde position pour les indépendants dans leur ensemble et pour les indépendants des différents secteurs d'activité à l'exception des indépendants de la construction qui ont été proportionnellement plus nombreux à bénéficier du report des échéances fiscales et cotisations (un tiers des indépendants de la construction ayant bénéficié de cette mesure).

Tableau 19 Utilisation des quatre mesures d'aide d'urgence en fonction du secteur d'activité de l'indépendant
En % du nombre de réponses

	Total	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Droit passerelle	27	15	36	44	34
Report échéances fiscales et cotisations	22	14	26	33	26
Aides régionales forfaitaires	23	15	31	28	32
Aides régionales variables	18	13	22	23	23

Les indépendants du secteur agricole affichent systématiquement les pourcentages de bénéficiaires des différentes aides d'urgence les moins élevés.

Au niveau régional, le pourcentage de bénéficiaires est le plus élevé à Bruxelles pour les trois premières aides d'urgence proposées et systématiquement le plus faible en Flandre pour les quatre mesures d'aide d'urgence. Si les écarts dans les pourcentages de bénéficiaires entre la Flandre et la Wallonie sont relativement faibles, les pourcentages affichés par Bruxelles sont nettement plus élevés pour les deux premières aides d'urgence. Ainsi, 48 % des indépendants bruxellois interrogés ont bénéficié du droit passerelle contre 29 % des indépendants wallons et 25 % des indépendants flamands et 42 % des indépendants bruxellois interrogés ont bénéficié du report des échéances fiscales et cotisations contre 21 % des indépendants wallons et 20 % des indépendants flamands.

Quelle que soit la mesure d'aide d'urgence considérée, une grande majorité des indépendants qui en ont bénéficié, plus de 8 indépendants sur 10, estiment que les charges administratives sont restées limitées (pas de charge ou charge acceptable).

Tableau 20 Appréciation des charges administratives des mesures d'aide d'urgence
En % du nombre d'indépendants qui en bénéficient

	Pas de charge	Charge acceptable	Charge trop élevée
Droit passerelle	16	69	15
Report échéances fiscales et cotisations	18	70	12
Aides régionales forfaitaires	21	66	13
Aides régionales variables	17	67	16

Il n'y a pas d'effet lié au secteur d'activité sur l'appréciation des charges administratives des mesures d'aide d'urgence. Concernant le droit passerelle, les indépendants du secteur agricole sont

proportionnellement les plus nombreux à estimer que les charges administratives sont nulles ou acceptables (90 %) et ceux du secteur de la construction proportionnellement les moins nombreux (78 %). Concernant le report des échéances fiscales et cotisations, ce sont les indépendants du secteur agricole qui affichent aussi le pourcentage le plus élevé (92 %) et ceux du secteur des services, le pourcentage le plus faible (84 %). Mais ces derniers affichent le pourcentage le plus élevé en ce qui concerne les aides régionales forfaitaires (92 %) alors que les indépendants du secteur de l'industrie affichent le pourcentage le plus faible (82 %). Enfin, concernant les aides régionales variables, les indépendants du secteur agricole et des services affichent le pourcentage le plus élevé (89 %) et ceux du secteur de l'industrie, le pourcentage le plus faible (77 %).

Au niveau régional, le pourcentage de bénéficiaires qui estiment que les charges administratives sont trop élevées est le plus grand en Région flamande pour le droit passerelle et les aides régionales forfaitaires (respectivement 17 % et 15 %) et en Région de Bruxelles-capitale pour le report des échéances fiscales et cotisations et les aides régionales variables (respectivement 15 % et 17 %). A l'opposé, ce pourcentage est le plus faible pour les indépendants bruxelloises concernant le droit passerelle (6 %) et les aides régionales forfaitaires (0 %), pour les indépendants wallons concernant le report des échéances fiscales et cotisations (8 %) et pour les indépendants flamands concernant les aides régionales variables (15 %).

5. Comparaison des résultats des enquêtes de 2000 à 2020

Cette partie est consacrée à la comparaison des résultats des dix enquêtes effectuées par le Bureau fédéral du Plan. Ces enquêtes ont été menées tous les deux ans à partir de 2000¹³. Les intervalles de confiance qui accompagnent les résultats des enquêtes rappellent qu'il convient de se montrer prudent dans la comparaison des résultats et la mise en lumière de tendances précises quant à l'évolution du coût total des charges administratives.

Après une brève introduction, une section est consacrée à la comparaison des résultats obtenus pour les entreprises et une autre section à la comparaison des résultats obtenus pour les indépendants.

5.1. Introduction

L'enquête menée en 2021 est identique aux enquêtes menées précédemment, à l'exception de la perception des initiatives de simplification dont la liste a subi, au cours du temps, des révisions rendues nécessaires par le processus de simplification administrative en cours. Seules les questions portant sur la perception par les entreprises et les indépendants de la qualité de la réglementation et de la qualité des contacts avec l'administration, sont présentes depuis le début et font l'objet d'une comparaison à travers les dix enquêtes réalisées jusqu'à présent.

La méthodologie appliquée est identique pour toutes les enquêtes menées : un questionnaire est envoyé par la poste aux entreprises et aux indépendants de l'échantillon sélectionné par STATBEL. Ces entreprises et indépendants ont la possibilité d'y répondre soit par courrier préaffranchi soit par internet via un site dédié accessible par identifiant et mot de passe.

Le tableau 21 permet de comparer les taux de réponses des dix enquêtes effectuées. La dernière en date présente un taux de réponse en augmentation par rapport à l'enquête précédente, pour les entreprises et surtout pour les indépendants. Ce tableau met aussi en évidence une nette augmentation de l'usage d'internet par les entreprises et les indépendants sur les 20 dernières années même si le pourcentage de réponses reçues par internet pour les indépendants reste encore trop faible pour envisager une enquête uniquement électronique en 2023.

Tableau 21 Taux de réponse des entreprises et des indépendants - Comparaison
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Entreprises	15,3	23,3	19,4	17,0	20,0	17,8	20,6	18,5	17,3	17,4
- par voie électronique (% des réponses)	17,0	24,0	44,0	40,2	60,2	60,6	62,8	74,5	74,1	79,9
Indépendants	7,5	16,6	12,3	10,4	10,6	10,5	12,5	10,9	10,3	14,3
- par voie électronique (% des réponses)	15,0	13,0	31,0	21,7	44,2	37,6	41,7	51,8	46,5	55,2

L'estimation des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants a été réalisée de la même façon dans les dix enquêtes. Le coût moyen de chaque classe de l'échantillon a été extrapolé en

¹³ Les résultats des différentes enquêtes ont été publiés sous la forme de Planning Papers qui sont téléchargeables gratuitement sur le site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be). Par manque de ressources, l'enquête portant sur l'année 2018 n'a pas pu avoir lieu.

tenant compte de la population présente dans chaque classe et ces extrapolations ont été additionnées pour obtenir le coût total des charges administratives. Entre 2016 et 2020, la population des entreprises a diminué de 1,4 % et celle des indépendants a augmenté de 11,5 %, comme l'indique le tableau 22. Une étude de sensibilité des résultats consistant à extrapoler le coût moyen de l'enquête 2020 avec la population de 2016 pour chacune des strates de l'échantillon peut être trouvée à l'annexe 3.

Tableau 22 Population des entreprises et des indépendants - Comparaison

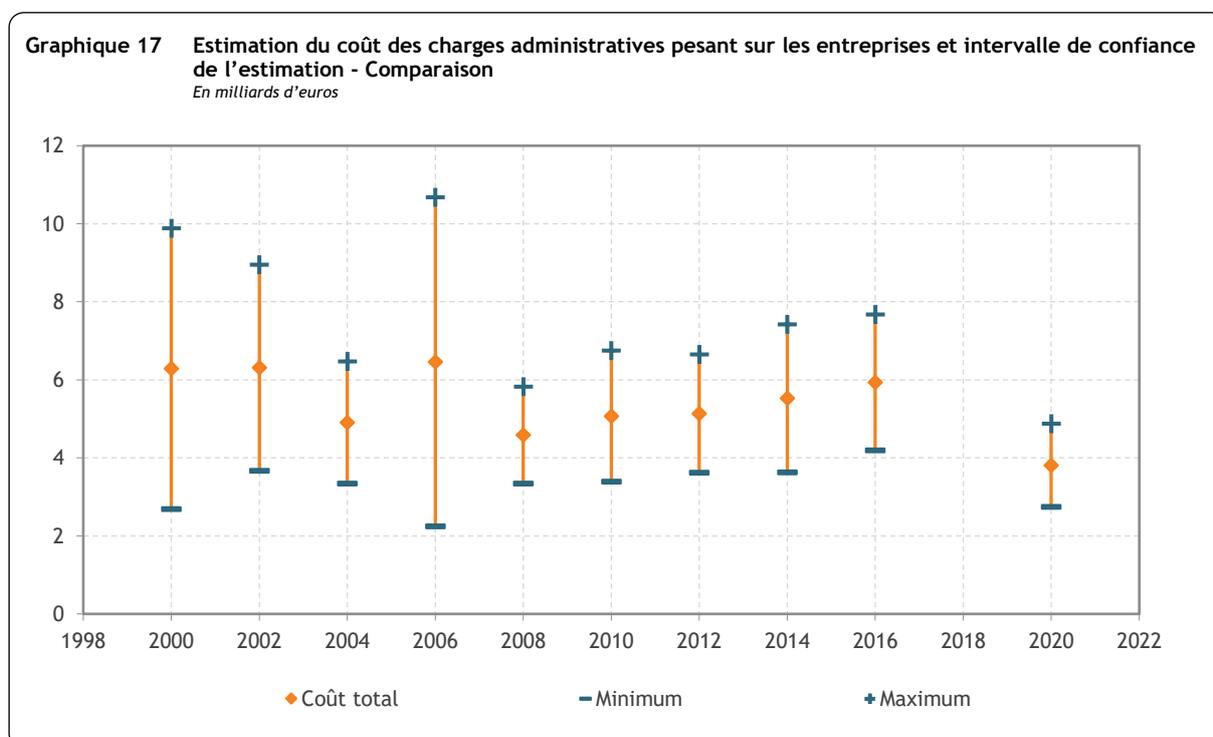
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Entreprises	205 467	203 170	199 008	203 795	202 323	212 921	208 486	201 858	205 867	202 929
Indépendants	459 744	403 578	442 368	410 366	403 519	403 703	408 450	399 177	411 650	459 147

Source : Estimations réalisées par STATBEL pour les besoins de l'enquête sur les charges administratives. Seuls les indépendants à titre principal sont pris en considération.

5.2. Comparaison des résultats : les entreprises

5.2.1. Le coût des formalités administratives

Comme l'indique le graphique 17, l'estimation du coût total en milliards d'euros pour l'année 2020 marque une rupture de la tendance croissante observée depuis 2008. En effet, après avoir augmenté de 11 % entre 2008 et 2010, le coût des charges administratives supportées par les entreprises a augmenté de 1 % entre 2010 et 2012, de 8 % entre 2012 et 2014 et de 7 % entre 2014 et 2016 avant de diminuer de 36 % entre 2016 et 2020. Entre 2000 et 2020, le coût des charges administratives a diminué de 39 %. Depuis la dégradation enregistrée en 2006, les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % de l'estimation se sont resserrées, traduisant une amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.



Le poids relatif de ces charges administratives, calculé comme le coût total en pourcentage du PIB nominal de l'année correspondante, a diminué de 0,57 point de pour cent entre 2016 et 2020. Depuis 2000, ce poids relatif est passé de 2,55 % du PIB à 0,83 % du PIB, soit une diminution de 1,72 point de pour cent (tableau 23).

Le coût interne des charges administratives est toujours supérieur au coût externe à l'exception des années 2014 et 2016. Depuis 2006, c'est le domaine fiscal qui génère la part la plus importante du coût interne. C'est aussi ce domaine réglementaire qui est à l'origine de la part la plus importante du coût externe depuis le début des enquêtes. L'environnement est le domaine réglementaire qui génère la part la plus faible tant du coût interne que du coût externe à travers toutes les enquêtes.

Entre 2016 et 2020, la diminution du coût total des charges administratives s'explique par la diminution des deux types de coût, mais elle est plus marquée pour le coût externe (-48 %) que pour le coût interne (-22 %).

Tableau 23 Coût total des procédures administratives - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Coût total en milliards d'euros	6,28	6,31	4,91	6,46	4,58	5,07	5,13	5,52	5,93	3,81
Coût total en % du PIB	2,55	2,41	1,73	2,05	1,33	1,43	1,37	1,38	1,40	0,83
- Coût interne en mds d'euros	3,36	4,33	2,70	4,11	2,36	2,71	2,67	2,47	2,72	2,12
Emploi	1,42	1,74	1,27	1,07	0,92	0,97	1,02	0,94	0,97	0,74
Fiscalité	1,48	1,67	1,06	2,78	1,19	1,40	1,40	1,36	1,52	1,24
Environnement	0,46	0,92	0,36	0,26	0,25	0,34	0,26	0,18	0,22	0,13
- Coût externe en mds d'euros	2,92	1,98	2,21	2,35	2,22	2,36	2,46	3,05	3,22	1,69
Emploi	0,96	0,65	0,82	0,81	0,81	0,93	0,87	1,18	1,04	0,62
Fiscalité	1,74	1,08	1,21	1,34	1,30	1,30	1,43	1,66	2,00	0,98
Environnement	0,22	0,25	0,18	0,20	0,11	0,13	0,16	0,21	0,18	0,08

Les charges administratives des petites entreprises continuent de représenter la plus grande partie du coût total des charges administratives mais de façon moins marquée que lors de l'enquête précédente comme l'illustre le tableau 24. La part du coût total des charges administratives qui incombe aux grandes entreprises connaît une nette augmentation par rapport à l'enquête précédente alors que la part des entreprises de taille moyenne diminue légèrement.

Tableau 24 Répartition du coût total des charges administratives selon la taille d'entreprise - Comparaison
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Petites	69,3	53,4	47,0	56,2	48,8	50,7	54,3	59,6	61,2	54,8
Moyennes	26,6	32,8	43,0	39,4	38,0	39,6	36,7	29,8	30,4	29,2
Grandes	4,2	13,9	10,0	4,5	13,1	9,7	9,0	10,6	8,4	16,0

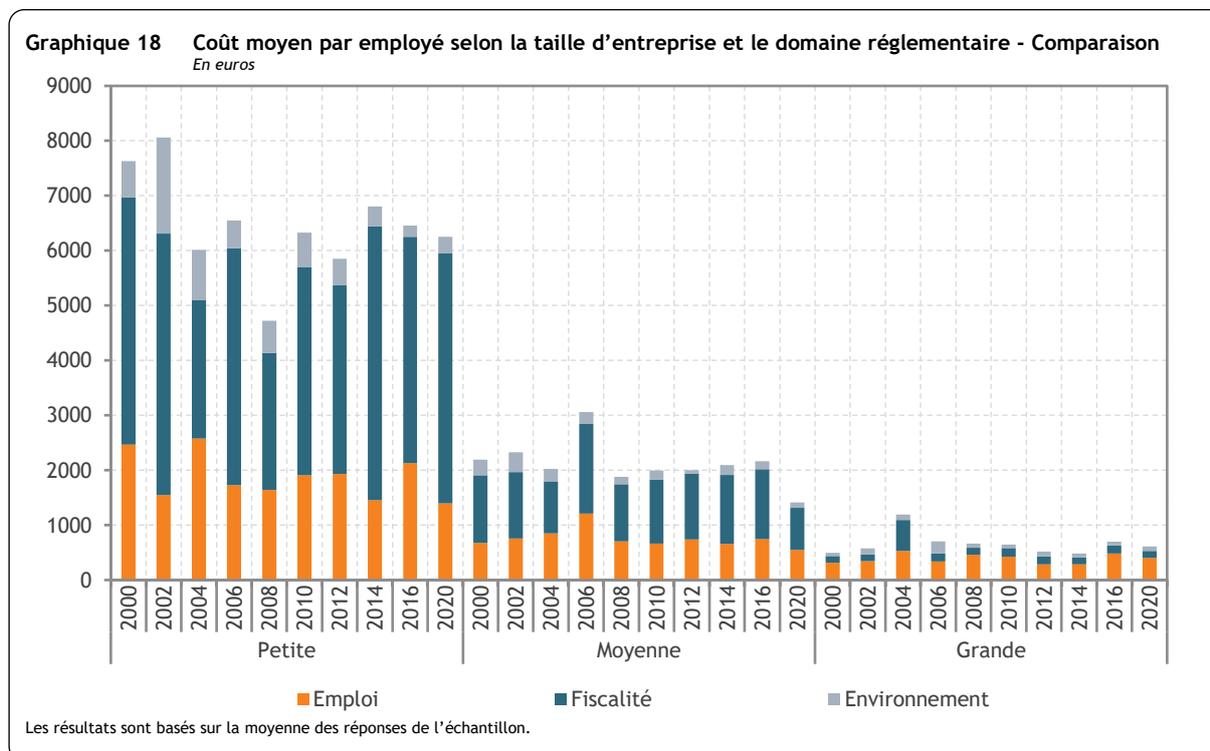
La répartition du coût total entre les trois domaines réglementaires, présentée au tableau 25, montre la prédominance de la fiscalité dans le coût total des charges administratives sur l'ensemble de la période considérée. Cependant, entre 2016 et 2020, le pourcentage du coût total généré par la fiscalité recule alors que celui généré par l'emploi augmente.

Tableau 25 Répartition du coût total des charges administratives selon le domaine réglementaire - Comparaison
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Emploi	38,0	37,8	42,7	29,1	37,8	37,4	36,8	38,4	33,8	36,0
Fiscalité	51,2	43,6	46,2	63,7	54,5	53,3	55,1	54,7	59,7	58,4
Environnement	10,8	18,7	11,1	7,2	7,7	9,3	8,0	6,9	6,8	5,6

La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises, illustrée au graphique 18, met en évidence un effet de taille : le coût moyen par employé pour les petites entreprises est plus élevé que celui des entreprises de taille moyenne, lui-même plus élevé que celui des grandes entreprises. Pour les petites et moyennes entreprises, c’est la fiscalité qui génère la partie la plus importante du coût moyen par employé et pour les grandes entreprises, c’est la réglementation dans le domaine de l’emploi.

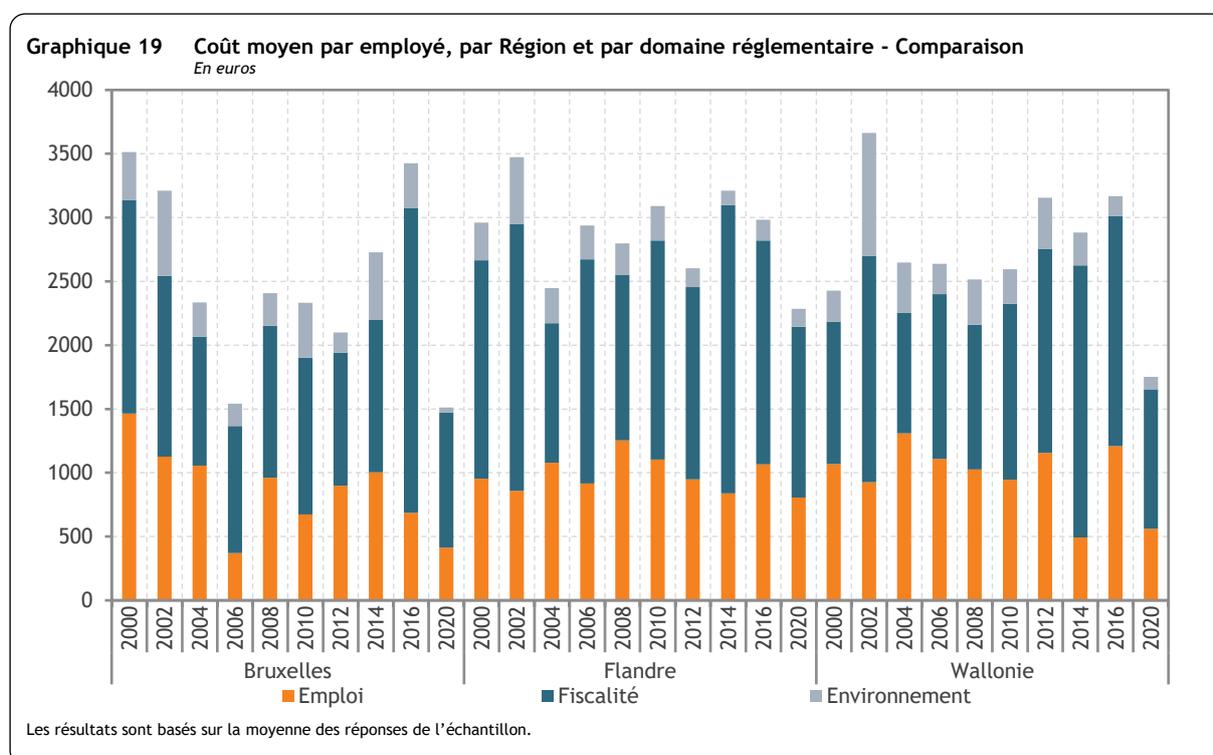
Entre 2016 et 2020, le coût par employé diminue pour les trois classes de taille d’entreprise mais cette diminution est plus marquée pour les entreprises de taille moyenne (-35 %) que pour les petites et les grandes entreprises (respectivement -3 % et -13 %). Pour les entreprises de taille moyenne, le coût moyen par employé lié aux trois domaines réglementaires diminue mais de façon un peu plus marquée pour la fiscalité. Pour les grandes entreprises, la diminution s’explique par la diminution du coût lié à la réglementation dans le domaine de l’emploi suivi par celui lié à la fiscalité mais le coût augmente en ce qui concerne la réglementation environnementale. Seul le coût moyen par employé lié à la réglementation dans le domaine de l’emploi diminue dans le cas des petites entreprises, le coût lié à la réglementation fiscale et environnementale augmentant (respectivement de 11 % et 45 %).



Entre 2016 et 2020, le coût moyen des charges administratives exprimé en pour cent du chiffre d’affaires a augmenté pour les petites et les grandes entreprises alors qu’il a diminué pour les entreprises de taille moyenne. En 2020, le coût des charges administratives représente 4,2 % du chiffre d’affaires des petites entreprises contre 3,4 % en 2016, 2,9 % en 2014 et 5,8 % en 2012, 0,9 % du chiffre d’affaires des entreprises

de taille moyenne contre 1,6 % en 2016, 0,9 % en 2014 et 1,4 % en 2012, et 1,0 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises contre 0,8 % en 2016, 0,2 % en 2014 et 0,4 % en 2012. En 2010, ce coût représentait 3,6 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 1,7 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,6 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2008, il représentait 3,5 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 0,9 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,3 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2006, ces pourcentages s'élevaient à respectivement 3,9 %, 1,2 % et 0,6 % alors qu'en 2004, ils atteignaient encore respectivement 4,7 %, 2,6 % et 1,3 %.

Entre 2016 et 2020, le coût moyen par employé diminue dans les trois Régions. Cette diminution est surtout marquée pour les entreprises bruxelloises (-56 %) suivie par les entreprises wallonnes (-46 %) et par les entreprises flamandes (-23 %). Dans les trois Régions, le coût moyen lié à chacun des trois domaines réglementaires diminue (graphique 19). Il convient cependant de rester prudent dans l'interprétation des résultats pour la Région de Bruxelles-Capitale étant donné le nombre de réponses plus limité que dans les deux autres Régions.



Le sentiment général des entreprises concernant l'évolution des charges administratives au cours de deux dernières années a évolué par rapport à l'enquête précédente : quel que soit le domaine réglementaire, les entreprises sont plus nombreuses à percevoir une hausse (sensible) des charges administratives et moins nombreuses à percevoir une stabilisation de ces charges au cours des deux dernières années. Alors qu'en 2000, 81 % des entreprises ressentaient une hausse (sensible) des charges dans le domaine fiscal, elles n'étaient plus que 45 % à partager ce sentiment en 2010. En 2012, ce pourcentage grimpait à 58 %. En 2014, il reculait de nouveau pour atteindre 49 %, pourcentage auquel il se stabilisait en 2016 avant de repartir à la hausse en 2020 avec 70 %. La même évolution est visible dans le domaine de l'emploi : 77 % des entreprises estimaient que les charges administratives dans ce domaine avaient (sensiblement) augmenté en 2000, alors qu'elles n'étaient plus que 51 % à exprimer ce sentiment en 2010 et

55 % en 2012. En 2014, ce pourcentage retombait à 52 % et en 2016, il était de 48 % alors qu'il remonte à 73 % en 2020. La perception de l'évolution des charges administratives environnementales s'améliorait aussi depuis 2000, année au cours de laquelle le pourcentage était de 71 %. En 2010 et 2012, respectivement 57 % et 56 % des entreprises estimaient que les charges administratives environnementales avaient (sensiblement) augmenté, contre seulement 52 % en 2014 et 50 % en 2016. Par contre, en 2020, 75 % des entreprises ont perçu une hausse (sensible) des charges dans ce domaine réglementaire.

En 2020, il y a donc un écart important entre l'évolution du coût des charges administratives en euros tel qu'il ressort de l'enquête et la perception que les entreprises ont de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2019 et 2020). La crise économique exceptionnelle qui a caractérisé l'année 2020, suite à l'émergence de la pandémie, peut avoir influencé négativement la perception des entreprises et expliquer cet écart. De plus, il convient de noter que l'avis des entreprises quant à l'évolution des charges administratives porte sur la période 2019-2020 alors que l'évolution de l'estimation du coût des charges administratives porte sur la période 2016-2020.

5.2.2. La qualité des formalités administratives

Depuis la première enquête, la perception de la qualité des réglementations et de la qualité des contacts avec l'administration en charge de leur application a été évaluée à partir du même ensemble de propositions et permet donc une comparaison temporelle des résultats.

En 2020, comme lors des précédentes enquêtes, les entreprises se montrent plus satisfaites par la qualité de leurs contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations quel que soit le domaine réglementaire envisagé. A travers les dix enquêtes, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations. En ce qui concerne la qualité de la réglementation, les entreprises se montrent plus en adéquation avec les propositions en lien avec la publicité donnée aux réglementations (portée à votre connaissance en temps utile et portée à votre connaissance préalablement à leur adoption) alors qu'elles se montrent généralement plus critiques quant à la facilité de comprendre les réglementations et leur capacité à s'adapter à toutes les situations. En ce qui concerne la qualité des contacts avec l'administration, les entreprises sont le plus satisfaites des réponses reçues de l'administration dans le délai prévu et qui répondent à leurs besoins. Elles sont, par contre, généralement le plus critiques concernant la facilité d'identifier le service auquel s'adresser et d'entrer en contact avec le service compétent.

Au-delà de ces tendances communes, des différences apparaissent entre les domaines réglementaires à travers les dix enquêtes.

Le tableau 26 présente une comparaison des pourcentages des entreprises (entièrement) d'accord avec les propositions couvrant différents aspects de la qualité des réglementations pour les trois domaines réglementaires envisagés et pour les dix enquêtes effectuées.

En ce qui concerne le domaine de l'emploi, après une dégradation des pourcentages pour une grande majorité des affirmations lors des enquêtes 2012 et 2014, l'enquête 2016 se caractérisait par une augmentation des pourcentages pour toutes les affirmations. Cette tendance est confirmée par l'enquête 2020 qui voit les pourcentages s'améliorer encore pour 5 des 7 affirmations proposées au jugement et dépasser les niveaux atteints en 2010.

En ce qui concerne la fiscalité, alors que les pourcentages augmentaient pour les sept affirmations lors de l'enquête 2016 par rapport à celle de 2014 et progressaient aussi pour une majorité d'affirmations en comparaison avec l'enquête 2012, l'enquête 2020 est marquée par le recul de ces pourcentages pour 5 des 7 affirmations. La facilité de compréhension de la réglementation fiscale reste problématique avec moins d'une entreprise sur quatre (entièrement) d'accord avec l'affirmation, soit un pourcentage inférieur à ceux affichés entre 2002 et 2008.

Tableau 26 Qualité des réglementations selon le domaine réglementaire - Comparaison
% des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Emploi										
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	43	49	49	41	42	49	48	40	51	48
Facile à comprendre	26	23	25	30	32	33	29	30	31	39
Objectifs clairs	30	33	33	40	43	38	39	39	40	49
Suffisamment adaptée à toute situation	14	22	18	30	27	31	21	22	27	34
Portée à votre connaissance en temps utile	38	43	43	51	55	59	46	45	52	51
Cohérente l'une par rapport à l'autre	23	28	27	28	29	32	31	27	32	38
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	23	26	30	35	32	32	33	33	32	42
Fiscalité										
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	47	41	54	49	42	37	47	39	43	39
Facile à comprendre	18	25	26	30	30	24	20	21	24	24
Objectifs clairs	34	37	36	42	35	28	38	35	39	31
Suffisamment adaptée à toute situation	14	16	28	27	26	22	14	18	27	28
Portée à votre connaissance en temps utile	47	49	49	55	53	49	39	47	54	45
Cohérente l'une par rapport à l'autre	19	19	22	26	25	32	23	23	29	26
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	24	33	32	38	34	37	23	29	32	29
Environnement										
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	53	39	54	44	41	45	50	46	50	46
Facile à comprendre	32	25	23	37	33	32	40	30	29	34
Objectifs clairs	50	38	37	52	50	51	60	44	52	53
Suffisamment adaptée à toute situation	16	12	14	35	34	31	31	29	31	24
Portée à votre connaissance en temps utile	47	41	50	56	57	50	62	55	52	46
Cohérente l'une par rapport à l'autre	30	27	30	39	43	37	44	42	38	38
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	29	35	28	41	40	35	45	35	37	35

En ce qui concerne le domaine de l'environnement, l'enquête 2020 est caractérisée par une détérioration des résultats pour une majorité des affirmations proposées et les pourcentages atteints restent inférieurs à ceux de l'enquête 2012 pour toutes les affirmations. L'adaptation de la réglementation environnementale à toutes les situations reste problématique avec moins d'une entreprise sur quatre (entièrement) d'accord avec la proposition.

Le tableau 27 présente une comparaison des pourcentages des entreprises (entièrement) d'accord avec les propositions couvrant différents aspects de la qualité des contacts avec l'administration pour les trois domaines réglementaires envisagés et pour les dix enquêtes effectuées.

En ce qui concerne l'emploi, alors que les pourcentages étaient plus élevés pour six des sept affirmations proposées en 2016 par rapport aux résultats des deux enquêtes précédentes, 2012 et 2014, l'enquête 2020 enregistre une détérioration pour 6 des 7 affirmations.

Tableau 27 Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Emploi										
Facile de savoir à quel service s'adresser	32	35	36	44	40	44	43	36	44	40
Facile de contacter le service compétent	31	38	37	37	36	44	43	40	38	32
Les réponses sont précises	51	43	52	52	55	57	58	52	57	53
Les décisions sont clairement motivées	37	41	42	48	48	47	50	47	53	52
La réponse est donnée dans le délai prévu	54	55	59	67	55	64	57	58	68	60
La réponse est identique quel que soit le contact	33	36	28	48	45	53	45	36	53	40
L'information fournie répond aux besoins	55	50	56	72	65	67	62	59	63	63
Fiscalité										
Facile de savoir à quel service s'adresser	46	51	43	52	49	55	55	40	47	24
Facile de contacter le service compétent	47	39	39	43	39	39	44	35	33	23
Les réponses sont précises	36	47	57	56	56	52	57	57	55	40
Les décisions sont clairement motivées	35	41	44	48	49	53	51	50	53	41
La réponse est donnée dans le délai prévu	49	56	68	69	68	65	68	67	65	45
La réponse est identique quel que soit le contact	29	31	33	44	44	47	40	44	43	36
L'information fournie répond aux besoins	51	58	62	66	68	64	67	64	63	50
Environnement										
Facile de savoir à quel service s'adresser	46	42	45	50	57	44	55	50	47	43
Facile de contacter le service compétent	52	48	43	58	61	51	66	55	49	43
Les réponses sont précises	45	41	45	57	61	59	60	61	58	60
Les décisions sont clairement motivées	43	39	39	52	56	51	57	62	55	62
La réponse est donnée dans le délai prévu	52	50	57	67	72	61	70	70	65	60
La réponse est identique quel que soit le contact	39	31	38	51	54	46	49	51	46	49
L'information fournie répond aux besoins	57	50	55	64	69	70	75	69	64	63

En ce qui concerne la fiscalité, la détérioration des pourcentages atteint en 2020 est encore plus marquée et confirme la dégradation de l'appréciation de la qualité des contacts avec l'administration amorcée en 2016 par rapport aux résultats obtenus en 2014 et en 2012. La facilité d'identifier le service à qui s'adresser et d'entrer en contact avec lui sont les deux propositions les plus problématiques puisque moins d'une entreprise sur quatre est (entièrement) d'accord avec elles.

Pour le domaine réglementaire environnemental, la détérioration de la qualité des contacts amorcée lors de l'enquête 2016 se confirme dans l'enquête 2020 avec une diminution des pourcentages pour 4 des 7 propositions soumises au jugement des entreprises. Cependant, l'environnement reste le domaine réglementaire celui qui présente les pourcentages les plus élevés d'adhésion de la part des entreprises pour toutes les affirmations.

Certaines initiatives de simplification soumises au jugement des entreprises sont présentes dans plusieurs enquêtes. C'est le cas de la facturation électronique et des attestations électroniques pour les marchés publics présentes depuis 2012 et de l'eBox et de Only Once présentes dans les enquêtes 2016 et 2020.

Le tableau 28 compare le pourcentage des entreprises interrogées qui utilisent ces initiatives de simplification au cours de temps. Il permet de mettre en évidence l'augmentation continue de la part des entreprises utilisatrices des initiatives de simplification reposant sur la numérisation, l'eBox, la facturation électronique et les attestations électroniques pour les marchés publics. Par contre, le pourcentage d'entreprises qui déclarent bénéficier d'Only Once diminue entre 2016 et 2020.

Tableau 28 Utilisation des simplifications administratives par les entreprises
En % du nombre de réponses

	2012	2014	2016	2020
eBox			46,4	75,1
Facturation électronique	49,8	57,1	60,2	67,5
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	21,7	32,1	34,9	40,3
Only Once			14,9	7,9

Le tableau 29 reprend, pour les mêmes initiatives de simplification, le pourcentage des entreprises utilisatrices qui déclarent apprécier (un peu ou beaucoup) ces initiatives au cours du temps. L'appréciation est sur un trend croissant pour l'eBox et la facturation électronique qui atteignent de très haut niveau d'appréciation avec plus de 9 entreprises utilisatrices sur 10 qui déclarent les apprécier. L'appréciation de l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics a aussi augmenté depuis 2012 mais plafonne depuis 2016 autour de 8 entreprises sur 10 qui déclarent l'apprécier. Même s'il est en augmentation, le niveau d'appréciation d'Only Once reste nettement plus faible, avec un peu plus d'une entreprise utilisatrice sur 2 qui déclarent l'apprécier.

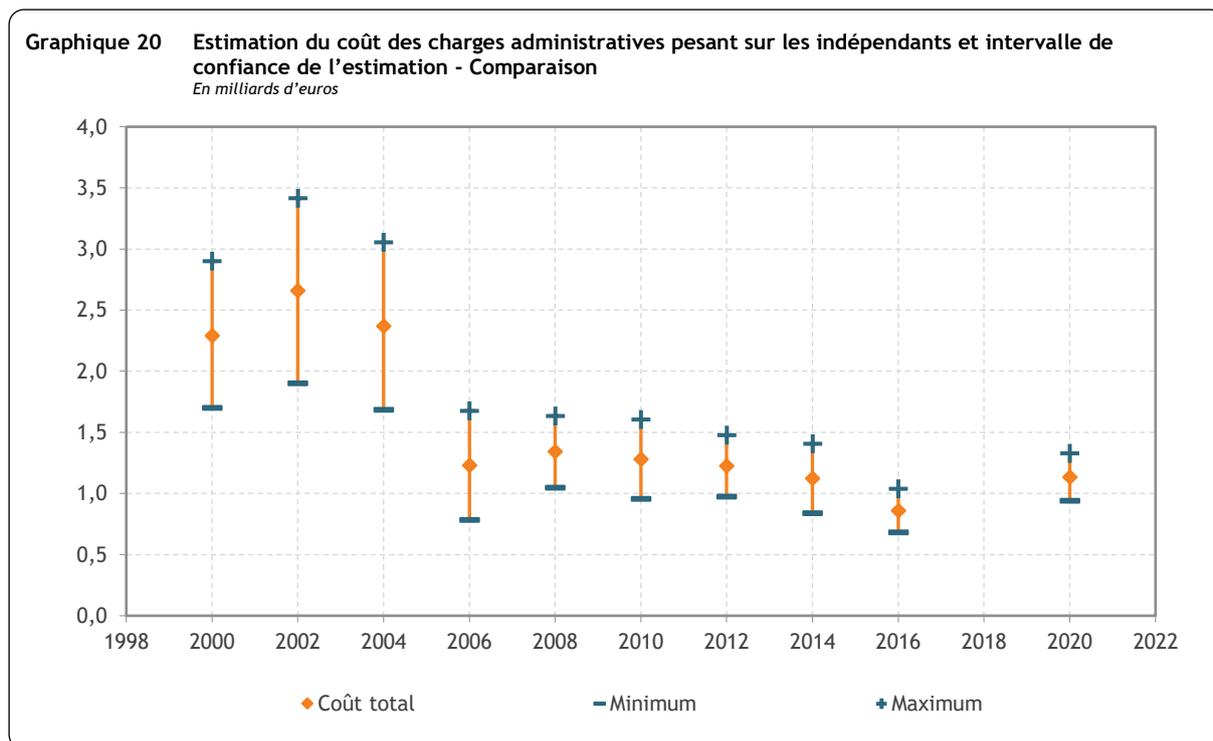
Tableau 29 Appréciation (un peu ou beaucoup) des simplifications administratives par les entreprises
En % du nombre de réponses

	2012	2014	2016	2020
eBox			87,7	91,9
Facturation électronique	86,8	84,6	92,2	93,2
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	68,8	81,3	82,6	81,8
Only Once			43,0	52,1

5.3. Comparaison des résultats : les indépendants

5.3.1. Le coût des formalités administratives

Le graphique 20 montre l'évolution du coût des charges administratives des indépendants de 2000 à 2020 en milliards d'euros. Après avoir augmenté de 16 % entre 2000 et 2002, le coût total s'est ensuite réduit de 11 % entre 2002 et 2004 et de 48 % entre 2004 et 2006, avant d'augmenter de 9 % entre 2006 et 2008 pour se réduire, une nouvelle fois, de 5 % entre 2008 et 2010, de 4 % entre 2010 et 2012, de 8 % entre 2012 et 2014 et de 23 % entre 2014 et 2016. Mais cette tendance baissière s'est interrompue en 2020 avec une augmentation de 32 % qui amène le coût total proche du niveau atteint en 2014. Sur l'ensemble de la période, la diminution du coût total des charges administratives des indépendants apparaît, cependant, clairement. Entre 2000 et 2020, ce coût total a diminué de moitié. Depuis 2004, les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % se sont réduites, traduisant une amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.



L'augmentation du coût total des charges administratives des indépendants entre 2016 et 2020 est aussi visible quand le coût des charges administratives est exprimé en pour cent du PIB nominal de l'année considérée. En 2020, le poids relatif des charges administratives des indépendants a augmenté de 0,05 point de pour cent par rapport au pourcentage de 2016 mais reste inférieur au poids des charges administratives en pourcentage du PIB atteint en 2014. Depuis 2000, le poids relatif des charges administratives des indépendants s'est réduit de 0,68 point de pourcentage.

En valeur absolue, les deux types de coût, interne et externe, contribuent à l'augmentation du coût total en 2020 par rapport à 2016 mais le coût externe proportionnellement plus que le coût interne (+70 % contre +11 %). Cependant, le coût interne reste supérieur au coût externe, comme c'est le cas depuis 2000.

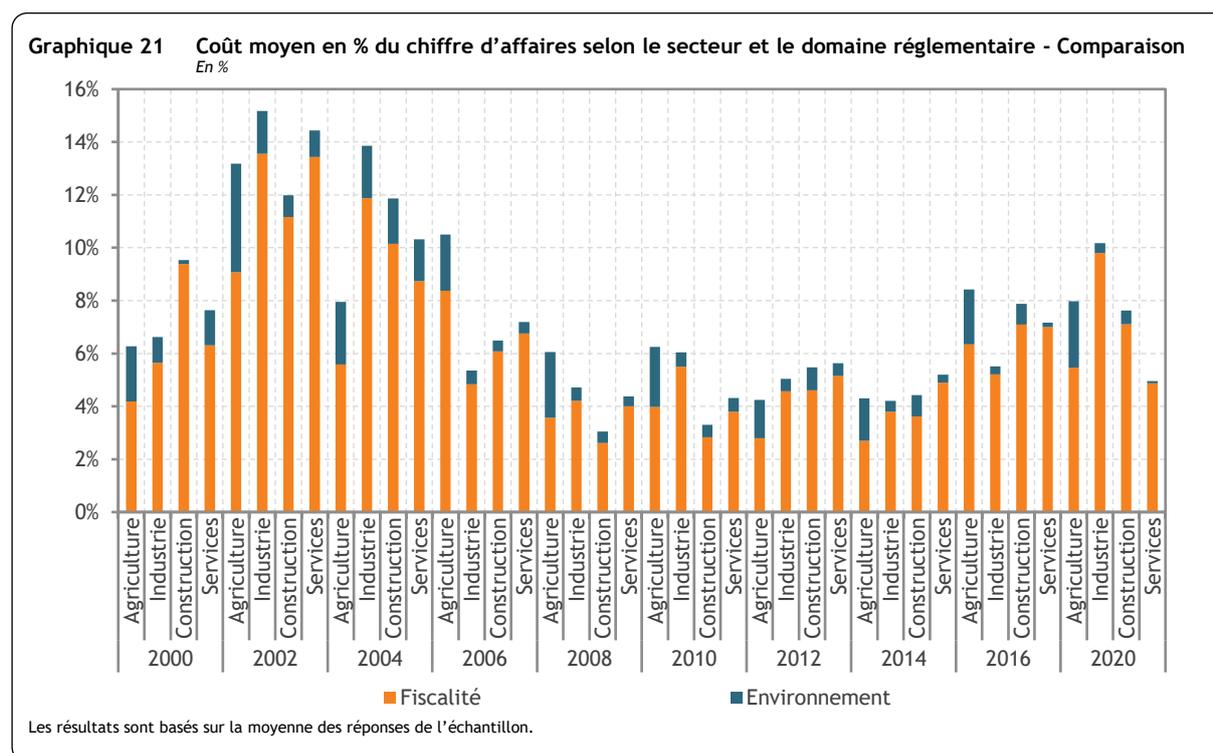
Tableau 30 Coût total des procédures administratives - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Coût total en milliards d'euros	2,29	2,66	2,37	1,23	1,34	1,28	1,23	1,12	0,86	1,13
Coût total en % du PIB	0,93	1,02	0,84	0,39	0,39	0,36	0,33	0,28	0,20	0,25
- Coût interne en milliards d'euros	1,46	1,82	1,39	0,78	0,78	0,76	0,63	0,77	0,56	0,62
- Coût externe en milliards d'euros	0,83	0,84	0,98	0,45	0,56	0,52	0,60	0,36	0,30	0,51

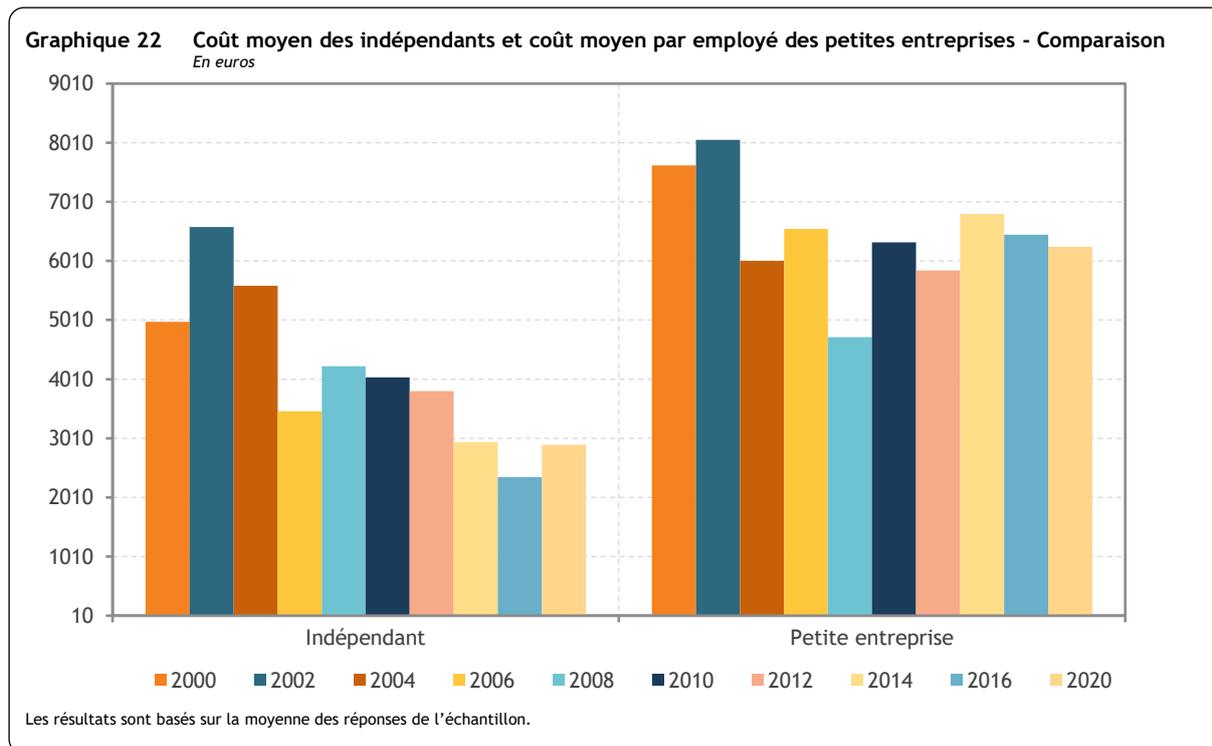
Le coût total est la somme des coûts liés à deux domaines réglementaires : la fiscalité et l'environnement. La part des charges administratives générées par la réglementation fiscale a augmenté en 2020, comme elle l'avait déjà fait à chaque enquête depuis 2010. En 2020, cette part atteint 92 %.

En valeur absolue, la hausse du coût total des charges administratives des indépendants entre 2016 et 2020 s'explique à 92 % par la hausse du coût des charges administratives fiscales (0,25 milliard d'euros sur 0,27 milliard d'euros).

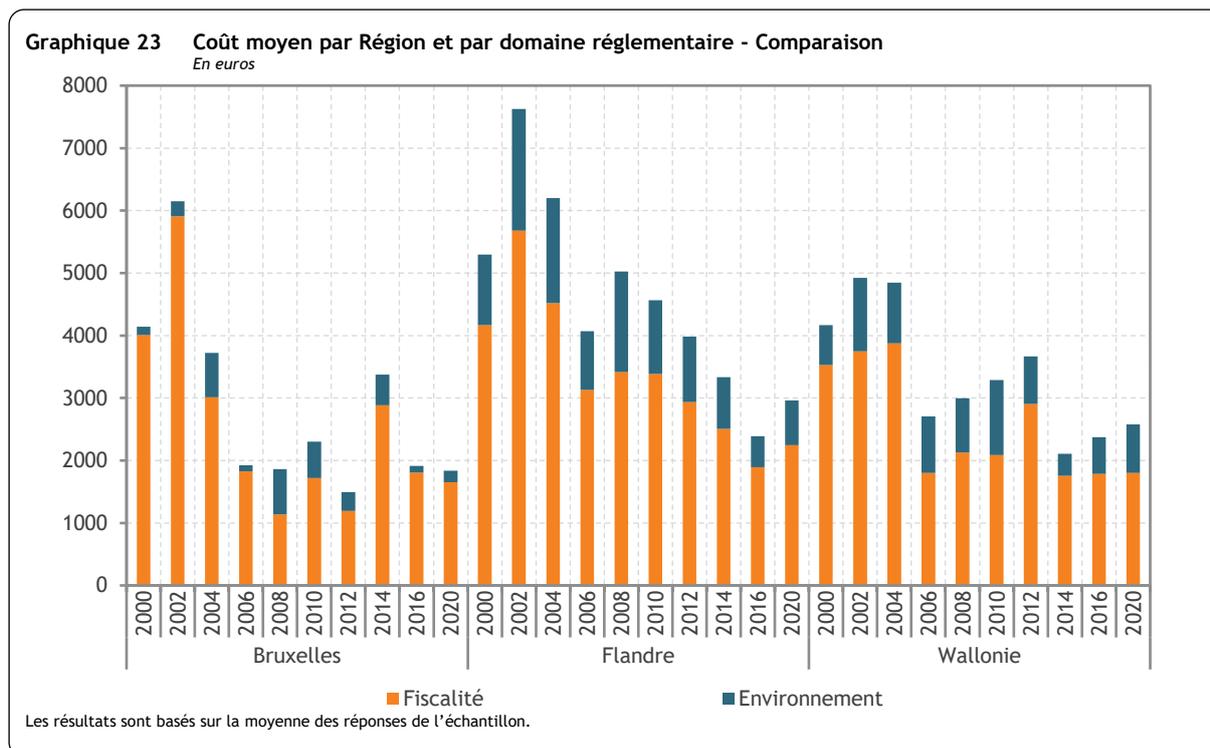
Même si le coût total des charges administratives en milliards d'euros a augmenté entre 2016 et 2020, le coût moyen des charges administratives, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, a diminué dans tous les secteurs d'activité à l'exception de l'industrie dont les indépendants ne représentent que 5 % du nombre total des indépendants en 2020 (graphique 21). Quel que soit le secteur d'activité, l'évolution du coût moyen en pourcentage du chiffre d'affaires s'explique principalement par les charges administratives en matière de fiscalité. En 2020, comme lors des précédentes enquêtes, la part des charges administratives générées par la réglementation dans le domaine environnemental est la plus élevée chez les indépendants du secteur agricole.



Le graphique 22 illustre l'évolution du coût moyen pour les indépendants et du coût moyen par employé pour les petites entreprises. Sur l'ensemble de la période considérée, le coût moyen des indépendants est toujours inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. Mais la différence entre ces deux types de coût diminue en 2020 alors qu'elle augmentait lors des deux précédentes enquêtes. La diminution de l'écart entre ces deux types de coût s'explique par le fait que le coût moyen par employé des petites entreprises diminue alors que le coût moyen des indépendants augmente entre 2016 et 2020.



Au niveau régional, la tendance générale d’une augmentation du coût moyen des charges administratives est visible chez les indépendants flamands (+24 % par rapport à 2016) et les indépendants wallons (+9 % par rapport à 2016), comme l’illustre le graphique 23. Dans ces deux Régions, l’augmentation du coût moyen est causée par les deux domaines réglementaires, la fiscalité (surtout en Flandre) et l’environnement (surtout en Wallonie). Par contre, les indépendants bruxellois voient le coût moyen des charges administratives diminuer de 4 %, après avoir enregistré une forte diminution entre 2014 et 2016. Il convient cependant de noter que le nombre limité de réponses reçues des indépendants bruxellois à l’enquête 2020 comme à celles de 2016, 2014 et de 2012 rend le résultat peu fiable pour cette Région.



Le sentiment général des indépendants quant à l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années rejoint celui des entreprises : la majorité des indépendants (et des entreprises) disent en effet avoir ressenti un accroissement (sensible) des charges administratives au cours des deux années écoulées. Mais cette majorité est plus marquée dans le cas des indépendants que dans celui des entreprises.

L'enquête de 2020 marque une rupture avec la tendance baissière, amorcée lors des deux précédentes enquêtes, du pourcentage d'indépendants estimant que les charges administratives ont (fortement) augmenté tant dans le domaine fiscal que dans le domaine environnemental. En effet, les indépendants sont, en 2020, 79 % à estimer que les charges administratives fiscales ont (fortement) augmenté contre 55 % en 2016, 59 % en 2014, 62 % en 2012 et 53 % en 2010. Concernant la réglementation environnementale, les indépendants sont, en 2020, 85 % à percevoir une (forte) augmentation des charges administratives contre 61 % en 2016, 65 % en 2014, 66 % en 2012 et 64 % en 2010.

5.3.2. La qualité des formalités administratives

Comme les entreprises, les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations, et ce, dans les dix enquêtes. En général, les indépendants expriment, en 2020 par rapport à 2016, un niveau de satisfaction en augmentation dans le domaine fiscal et en diminution dans le domaine environnemental.

Tableau 31 Qualité des réglementations selon le domaine réglementaire - Comparaison
% des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Fiscalité										
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	39	41	40	35	45	46	47	32	35	41
Facile à comprendre	22	27	25	27	30	35	30	19	25	24
Objectifs clairs	28	39	34	35	39	43	42	27	36	36
Suffisamment adaptée à toute situation	23	31	33	23	30	35	29	20	25	28
Portée à votre connaissance en temps utile	57	49	45	52	60	59	46	48	50	50
Cohérente l'une par rapport à l'autre	29	33	34	30	35	43	31	26	29	31
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	34	36	35	35	40	46	35	24	31	35
Environnement										
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	51	39	48	49	42	45	49	41	40	44
Facile à comprendre	33	28	31	32	36	35	37	32	38	27
Objectifs clairs	44	39	40	39	50	49	46	46	53	35
Suffisamment adaptée à toute situation	24	20	27	24	28	26	31	33	32	24
Portée à votre connaissance en temps utile	54	42	40	45	52	41	51	50	50	41
Cohérente l'une par rapport à l'autre	32	27	34	30	33	54	38	36	40	26
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	40	33	33	39	38	34	40	38	40	31

Sur les dix enquêtes et pour les deux domaines réglementaires envisagés, les indépendants se disent généralement les plus satisfaits du fait que les réglementations sont portées à leur connaissance en temps utile pour s'y conformer et qu'elles sont portées à leur connaissance préalablement à l'adoption. En ce qui concerne le domaine environnemental, la clarté des objectifs suscite également davantage de satisfaction. En résumé, la publicité donnée aux réglementations reste donc, à travers les enquêtes, la principale source de satisfaction pour les indépendants comme pour les entreprises.

Pour les deux domaines réglementaires, les principales critiques émises par les indépendants en 2020, comme lors des enquêtes précédentes, concernent la difficulté à comprendre les réglementations et le manque de flexibilité pour permettre à ces réglementations de s'adapter à toutes les situations.

S'agissant de la qualité des contacts avec l'administration (tableau 32), le taux de satisfaction des indépendants s'améliore, en 2020, dans le domaine fiscal où les pourcentages d'indépendants (entièrement) d'accord sont en hausse pour une majorité d'affirmations. Par contre, le taux de satisfaction se dégrade clairement dans le domaine environnemental où les pourcentages sont en baisse pour toutes les affirmations en 2020 par rapport aux résultats des enquêtes précédentes.

Dans les deux domaines réglementaires et à travers toutes les enquêtes, les sources de satisfaction des indépendants sont identiques : la réponse arrive dans le délai prévu et l'information fournie répond aux besoins.

En matière fiscale, pour la huitième fois consécutive, la principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent avec une diminution du pourcentage pour la cinquième fois consécutive. C'est aussi la principale critique des indépendants en matière environnementale mais seulement pour la troisième fois consécutive.

Tableau 32 Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2020
Fiscalité										
Facile de savoir à quel service s'adresser	46	47	47	49	53	51	45	39	40	34
Facile de contacter le service compétent	46	48	45	42	51	50	39	35	28	31
Les réponses sont précises	46	51	52	55	59	60	60	50	47	51
Les décisions sont clairement motivées	39	43	48	43	52	57	55	41	48	51
La réponse est donnée dans le délai prévu	52	58	64	58	65	71	62	60	59	60
La réponse est identique quel que soit le contact	37	45	47	45	58	52	51	44	46	46
L'information fournie répond aux besoins	53	57	56	63	63	66	62	53	55	54
Environnement										
Facile de savoir à quel service s'adresser	44	42	39	44	46	51	43	42	49	34
Facile de contacter le service compétent	41	41	37	47	42	46	45	37	44	36
Les réponses sont précises	47	40	37	51	55	54	48	47	53	41
Les décisions sont clairement motivées	40	35	31	43	50	47	43	47	49	38
La réponse est donnée dans le délai prévu	49	55	54	66	57	65	55	60	61	48
La réponse est identique quel que soit le contact	48	45	42	52	44	48	48	47	49	46
L'information fournie répond aux besoins	51	42	50	59	62	60	52	53	65	43

Comme dans les cas des entreprises, certaines initiatives de simplification soumises au jugement des indépendants sont présentes dans plusieurs enquêtes. C'est le cas de la facturation électronique et des attestations électroniques pour les marchés publics présentes depuis 2012 et de l'eBox et de Only Once présentes dans les enquêtes 2016 et 2020.

Le tableau 33 compare le pourcentage des indépendants interrogés qui utilisent ces initiatives de simplification au cours de temps. Il permet de mettre en évidence un pourcentage d'utilisateurs nettement plus faible dans le chef des indépendants que dans celui des entreprises, à l'exception d'Only Once. L'enquête 2020 est aussi marquée par une diminution du pourcentage des indépendants ayant répondu qu'ils utilisent l'initiative de simplification pour trois des quatre initiatives soumises au jugement.

Tableau 33 Utilisation des simplifications administratives par les indépendants
En % du nombre de réponses

	2012	2014	2016	2020
eBox			25,6	38,4
Facturation électronique	36,0	41,3	44,3	42,4
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	28,0	22,3	29,0	19,7
Only Once			17,7	9,2

Le tableau 34 reprend, pour les mêmes initiatives de simplification, le pourcentage des indépendants utilisateurs qui déclarent apprécier (un peu ou beaucoup) ces initiatives au cours du temps. L'appréciation est sur un trend croissant pour l'eBox qui avec la facturation électronique, sont les deux initiatives les plus appréciées par leurs utilisateurs ; 8 indépendants utilisateurs sur 10 déclarent les apprécier. L'appréciation de l'E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics a aussi augmenté depuis 2012 mais plafonne depuis 2016. Même s'il est en augmentation, le niveau d'appréciation d'Only Once reste nettement plus faible que celui des autres initiatives de simplification. Ce niveau est aussi nettement plus faible que celui observé chez les entreprises.

Tableau 34 Appréciation (un peu ou beaucoup) des simplifications administratives par les indépendants
En % du nombre de réponses

	2012	2014	2016	2020
eBox			61,1	80,3
Facturation électronique	68,2	63,8	81,8	79,6
E-procurement et les attestations électroniques pour les marchés publics	56,9	48,2	77,4	61,9
Only Once			20,0	38,2

Annexes

Annexe 1 Définition des charges administratives par domaine réglementaire

Chaque questionnaire est accompagné d'une notice explicative permettant à l'entreprise ou à l'indépendant de savoir précisément ce qu'il convient de prendre en compte en matière de charges administratives. Cette annexe reprend la définition des charges administratives propres à chaque domaine réglementaire couvert telle qu'elle a été jointe au questionnaire.

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière de :

- TVA (déclarations, relevés, listings, factures, journaux...),
- Impôt des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement...),
- Impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, tableaux, relevés, annexes...), de versements anticipés,
- Précompte immobilier (déclarations et fiches de revenus), de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit de timbre, autorisations, permis, brevet...),
- Droit d'apport,
- Droits de douane et accises,
- Impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice...),
- Taxes relatives aux véhicules (taxe de circulation, taxe de mise en circulation ...).

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent vos relations avec les administrations publiques, dont votre entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Le paiement des taxes et impôts ne doit donc pas être considéré comme un coût administratif de l'application de la réglementation fiscale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation environnementale, nous entendons les obligations administratives et formalités (autorisations, licences, rapport d'environnement, obligations de déclaration, de communication, d'étiquetage et de rapport) qui sont générées par la réglementation en matière :

- d'émission/de rejet, de radiation et d'ionisation,
- d'utilisation de l'eau, pollution de l'eau et de l'air, respect des normes de qualité,
- de maniement de substances dangereuses, d'utilisation d'engrais,

- de traitement des déchets, de dépollution des sols,
- de traitements ou normes de qualité des produits, de réglementations applicables aux produits et aux processus de production,
- de permis d’environnement et d’aménagement du territoire, d’études d’impacts sur l’environnement,
- d’impôts et taxes environnementaux (déclaration, analyses et contentieux) ;
- de bruits – nuisances et normes.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités dont l’entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations environnementales. Ils couvrent l’ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l’administration. Les coûts administratifs liés au respect des réglementations ne couvrent donc pas les impôts et taxes effectivement payés, les dépenses en capital ou les paiements correspondant à l’achat de machines, d’équipements ou d’autres facteurs de production, encourus à l’occasion des activités de production ou de vente de l’entreprise pour que celle-ci soit en conformité avec la réglementation. Il convient d’évaluer l’impact de l’ensemble des réglementations relatives à l’environnement qui touchent l’entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation de l’emploi, nous entendons les obligations administratives qui portent sur les éléments suivants :

- l’engagement et le licenciement de salariés,
- les quotas (stages, conventions premier emploi),
- les documents sociaux, les obligations liées à l’ensemble des conditions de travail (y compris les congés spéciaux tels que crédit-temps, congés parental, palliatifs..., les restructurations),
- les déclarations relatives aux cotisations sociales ainsi qu’aux risques sociaux couverts par la sécurité sociale,
- les communications obligatoires de données statistiques relatives à l’emploi.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c’est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l’entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations dans le domaine de l’emploi. Ils couvrent l’ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l’administration. Il ne faut donc pas prendre en considération le paiement effectif des prélèvements sur salaires et des cotisations de sécurité sociale. Il convient d’évaluer l’impact de l’ensemble des réglementations relatives à l’emploi qui touchent l’entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Annexe 2 Méthode d'estimation

Le coût total des charges administratives reprend l'ensemble des moyens, exprimés en euros, mis en œuvre par les entreprises et les indépendants, pour se conformer aux dispositions administratives en matière de fiscalité, d'environnement et d'emploi (ce dernier domaine ne concerne que les entreprises). Concrètement, ce coût total est la somme du coût interne et du coût externe des réglementations administratives dans les domaines couverts par l'enquête.

Le coût interne est le coût salarial du nombre d'heures consacrées, chaque année, à remplir des formulaires administratifs à l'intérieur de l'entreprise ou par l'indépendant lui-même. Le coût externe correspond au total des ressources dépensées sur une année en services extérieurs pour se conformer aux dispositions administratives.

La détermination du coût total pour l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants se fait en plusieurs étapes. Premièrement, le coût interne et le coût externe sont calculés par domaine de réglementation et par classe d'entreprises ou d'indépendants. Ensuite, le coût total par classe est calculé (la somme de trois domaines pour les entreprises et de deux domaines pour les indépendants). C'est ce coût total par classe qui est utilisé pour l'extrapolation à l'ensemble des entreprises et des indépendants. À ce stade, la répartition de la population des entreprises et des indépendants par classe est prise en compte, comme l'illustrent les tableaux suivants.

Dans cette étude, le vocable "entreprises" englobe toutes les entreprises et les indépendants employant au moins une personne. La stratification des entreprises s'effectue selon la taille et le secteur d'activité.

Tableau 35 Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2020

Type d'entreprises	Classe	Nombre d'entreprises
Industrie, 1-9 employés	S ₁₁	9 803
Industrie, 10-249 employés	S ₂₁	4 978
Industrie, > 249 employés	S ₃₁	317
Services, 1-9 employés	S ₁₂	157 759
Services, 10-249 employés	S ₂₂	28 624
Services, > 249 employés	S ₃₂	1 448
Total		202 929

Source STATBEL.

Les indépendants regroupent les indépendants à titre principal sans employés et les professions libérales. Cette population est répartie en quatre secteur d'activité.

Tableau 36 Nombre d'indépendants¹⁴ en Belgique en décembre 2020

Type d'indépendants	Classe	Nombre d'indépendants
Agriculture - groupe NACE A et B	S ₉₁	31 498
Industrie - groupe NACE C, D et E	S ₉₂	23 569
Construction - groupe NACE F	S ₉₃	62 982
Services - groupe NACE G, H, I, J, K, M, N, P et R	S ₉₄	341 098
Total		459 147

Source : STATBEL.

La validité statistique des résultats semble correcte, comme l'indique le tableau suivant reprenant les intervalles de confiance (à 90 %).

Tableau 37 Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - 2020*En euros*

Classe	Coût total	Intervalles de confiance
Entreprises :		
Industrie - petite	160 071 811	114 100 853 - 206 042 768
Industrie - moyenne	264 159 654	189 542 707 - 338 776 602
Industrie - grande	221 864 201	120 141 849 - 323 586 554
Services - petite	1 925 028 635	1 459 318 753 - 2 390 738 517
Services - moyenne	847 749 187	592 042 750 - 1 103 455 624
Services - grande	388 573 082	264 770 044 - 512 376 120
Total	3 807 446 571	2 739 916 958 - 4 874 976 185
Indépendants :		
Agriculture	120 572 603	101 311 745 - 139 833 460
Industrie	37 774 943	30 942 913 - 44 606 973
Construction	154 128 723	118 463 807 - 189 793 640
Services	822 144 480	689 100 061 - 955 188 899
Total	1 134 620 749	939 818 527 - 1 329 422 971

¹⁴ A = agriculture, pêche et sylviculture, B = industrie extractive, C = industrie manufacturière, D = production et distribution d'électricité, de gaz, E = production et distribution d'eau et assainissement, F = construction, G = commerce de gros et de détail, réparation de véhicules, H = transport, entreposage, I = hébergement et restauration, J = édition, télécommunications et services informatiques, K = institutions financières et d'assurances, L = immobilier et location M = services aux entreprises, N = services administratifs et de soutien, P = enseignement, Q = santé, services collectifs et sociaux, R = services culturels et récréatifs.

Annexe 3 Analyse de sensibilité

Le coût total 2020 calculé sous l'hypothèse d'une population d'entreprises et d'indépendants inchangée par rapport à 2016 est donné dans le tableau 38.

Entre 2016 et 2020, le nombre d'entreprises a diminué, passant de 205 867 unités à 202 929 unités, ce qui représente une baisse de 1,4 %. La structure de la population a aussi changé avec une diminution du nombre de petites entreprises et une augmentation du nombre d'entreprises de taille moyenne et grande tant dans l'industrie que dans les services.

Le nombre d'indépendants a augmenté entre 2016 et 2020, passant de 411 650 unités à 459 147 unités, soit une hausse de 11,5 %. Le nombre d'indépendants a augmenté dans toutes les secteurs d'activité à l'exception du secteur agricole où le nombre d'indépendants diminue constamment depuis 2006.

Le coût total des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants belges a diminué de 1 851 678 536 euros entre 2016 et 2020. Si la population des entreprises et des indépendants avait été maintenue à son niveau de 2016, le coût total aurait diminué de 2 048 883 497 euros. L'évolution de la population des indépendants et des entreprises entre 2016 et 2020 a donc conduit à une diminution moins prononcée du coût total des charges administratives (11 % moins élevée que la diminution sans variation de la population).

Tableau 38 Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2020 avec la population de 2016
En euros

Classe	Coût total 2020	Coût total moyen 2020 x Population 2016
Entreprises :		
Industrie - petite	160 071 811	176 400 670
Industrie - moyenne	264 159 654	260 392 010
Industrie - grande	221 864 201	207 866 460
Services - petite	1 925 028 635	1 969 371 932
Services - moyenne	847 749 187	810 994 829
Services - grande	388 573 082	290 893 108
Total	3 807 446 571	3 715 919 009
Indépendants :		
Agriculture	120 572 603	128 550 039
Industrie	37 774 943	24 901 748
Construction	154 128 723	111 909 855
Services	822 144 480	763 581 708
Total	1 134 620 749	1 028 943 350

Annexe 4 Exemple de questionnaire



Bruxelles, le 30 août 2021

«TX_CO_NM»
«TX_STR_NM» «TX_HO_NR»
«TX_BX_NUM»
«CD_ZIP» «TX_LOC_NM»

Concerne : Enquête sur les charges administratives

Madame, Monsieur,

L'année 2020 fut éprouvante pour les indépendants, les entreprises, et plus largement pour tous les citoyens du pays. Les autorités fédérales veulent intervenir dans ces moments difficiles. Dans ce cadre, il est particulièrement important que vous puissiez témoigner des charges administratives spécifiques aux réglementations « COVID », ainsi que des charges administratives plus habituelles que vous avez rencontrées en 2020.

Tous les 2 ans, l'Agence pour la Simplification Administrative (ASA) invite des entreprises et des indépendants à évaluer leurs charges administratives. Trois questionnaires existent : en annexe, vous en trouverez un seul, que vous êtes invité à compléter et à nous renvoyer avant le **30 novembre**.

Vos réponses permettront aux autorités de suivre l'évolution des charges administratives. Vous pouvez aussi leur suggérer des simplifications administratives.

Vos réponses sont confidentielles ; elles aboutissent à un rapport public. Les rapports des années précédentes sont disponibles sur www.plan.be et www.simplification.be.

Vous pouvez remplir votre questionnaire par voie électronique sur <https://plan.statdata.be>, ou sur papier (à renvoyer complété, dans l'enveloppe ci-jointe, sans ajouter de timbre). Remplir l'enquête sur papier vous prendra environ 20 minutes. Par voie électronique, cela vous prendra moins de temps.

L'enquête bénéficie de l'appui des membres du Comité d'orientation de l'ASA représentant les entreprises : la FEB, l'UCM, l'UNIZO, SNI, AGORIA et la Confédération de la Construction.

D'avance, je vous remercie chaleureusement de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mr. Erwin De Pue,
Directeur général de l'ASA

<https://plan.statdata.be>

User Id	«TX_NAME»
Password	«TX_PASSWORD»

Information et accès aux données à caractère personnel

Le GDPR (Regulation EU 2016/679 of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data) et la Loi du 30 juillet 2018 – Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel sont les références du Bureau fédéral du Plan pour le traitement des données à caractère personnel.

Identité et coordonnées du Responsable du traitement : Mr Philippe Donnay, Commissaire au Plan, Bureau fédéral du Plan, 14-18 Rue Belliard, 1040 Bruxelles. Email : contact@plan.be. Téléphone : 02/507.73.11. Coordonnées du Délégué à la Protection des Données (DPO) : Data Protection Officer, Bureau fédéral du Plan, 14-18 Rue Belliard, 1040 Bruxelles. Email : dpo@plan.be.

Base juridique du traitement : le traitement rentre dans le cadre des missions conférés au Bureau fédéral du Plan (BFP) par la loi du 21 décembre 1994 (article 124 sqq.) portant des dispositions sociales et diverses, dont la création du Bureau fédéral du Plan (BFP), publiée au M.B. du 23.12.1994.

Le Bureau fédéral du Plan ne fournit et ne publie que des données globales agrégées et anonymes ; en aucun cas le Bureau fédéral du Plan ne fournit à des tiers, ni n'exporte hors de la Belgique, ni ne publie des données à caractère personnel de citoyens identifiables directement ou indirectement.

Service de Gestion de la Banque-Carrefour des Entreprises, source des données traitées, a marqué son accord concernant l'utilisation, par la Direction sectorielle du Bureau fédéral du Plan, d'un échantillon des données contenues dans la base de données BCE, récoltées et traitées par la Direction générale Statistique du SPF Economie. Ces données sont issues de sources accessibles au public.

Les données des échantillons sont complétées par les données collectées par la présente enquête.

La personne concernée a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée ; elle a le droit de s'opposer au traitement et a le droit à la portabilité des données conformément au GDPR pendant la durée de l'enquête, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2021.

Les données des échantillons ainsi que les données collectées par l'enquête sont conservées par le Bureau fédéral du Plan pendant une durée 5 ans.

Tout citoyen a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité pour le Protection des Données (APD) qui est autorité de contrôle en matière de protection de la vie privée (GDPR, DPA, Data Protection Authority).

https://plan.statdata.be	
User Id	«TX_NAME»
Password	«TX_PASSWORD»

ENQUETE SUR LES COUTS QUI DECOULENT DE L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION DE FISCALITE

Cette enquête a pour objectif d'évaluer les charges administratives incombant aux entreprises et aux indépendants en Belgique **au cours de l'année 2020**.

L'année 2020 n'a hélas pas épargné notre pays et nos entreprises. Votre expérience est d'autant plus utile et devra nous servir : les résultats de cette enquête seront, en effet, utilisés pour renforcer la simplification administrative des démarches que vous remplissez pour les autorités de notre pays. La simplification administrative est un enjeu important. C'est pourquoi nous vous adressons ce questionnaire afin de connaître votre avis sur les effets de certaines simplifications et sur les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires de simplification doivent encore être fournis. Cette enquête vous offre l'opportunité d'orienter la politique de simplification en fonction de vos besoins réels.

Compte tenu du petit nombre d'entreprises auxquelles il est demandé de participer à l'enquête, vos réponses revêtent une grande importance pour la validité des résultats.

Vous avez le **choix** de nous répondre :

- soit électroniquement à l'adresse suivante :
<https://plan.statdata.be>
Dans ce cas, il vous faudra introduire le nom d'utilisateur et le mot de passe qui figurent ci-dessous :

https://plan.statdata.be	
User Id	«TX_NAME»
Password	«TX_PASSWORD»

- soit par courrier ordinaire dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Merci de prendre le temps de remplir ce questionnaire. Il vous faudra une dizaine de minutes pour y répondre par voie électronique et une vingtaine de minutes par courrier ordinaire. La date limite d'envoi du questionnaire est fixée au **30 novembre 2021**. Vos réponses demeureront **strictement confidentielles**.

Merci de votre collaboration.

https://plan.statdata.be	
User Id	«TX_NAME»
Password	«TX_PASSWORD»

COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE ?

La présente enquête porte sur les coûts de la mise en application de la réglementation dans le domaine de **la fiscalité**. Nous vous demandons, dans vos réponses, de ne **pas prendre en compte**, les charges administratives liées aux mesures spéciales prises par les gouvernements fédéral et régionaux dans le cadre de la **Covid**.

Si votre entreprise était **temporairement inactive en 2020**, nous vous demandons de signaler la période d'inactivité via enquetes@plan.be.

1. Que faut-il entendre par charges administratives liées à la réglementation en matière de fiscalité ?

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière de :

- TVA (déclarations, relevés, listings, factures, journaux),
- Impôt des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement,...),
- Impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, tableaux, relevés, annexes...), de versements anticipés,
- Précompte immobilier (déclarations et fiches de revenus), de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit de timbre, autorisations, permis, brevet...),
- Droit d'apport,
- Droits de douane et accises,
- Impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice,...),
- Taxes relatives aux véhicules (taxe de circulation, taxe de mise en circulation, eurovignette,...).

2. Quels sont les coûts à prendre en considération ?

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent vos relations avec les administrations publiques, dont votre entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Il ne faut donc pas prendre en considération le paiement effectif de vos taxes et impôts.

Nous vous demandons d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent votre entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

3. Qui doit remplir ce questionnaire ?

- Si votre entreprise fait partie d'un groupe, d'un holding ou comporte **plusieurs établissements en Belgique**, répondez en tenant compte de la **totalité du groupe**, du holding ou des établissements.
- Si votre entreprise fait partie d'un groupe international ou possède également des établissements ou usines dans d'autres pays, **répondez uniquement pour la partie située en Belgique**.

https://plan.statdata.be	
User Id	«TX_NAME»
Password	«TX_PASSWORD»

Section A : FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ENTREPRISE

Veillez vérifier les données suivantes et le cas échéant les corriger.

A1. **Quel est le nombre de personnes employées en décembre de l'année 2020?**

Total

A2. **Quel est le chiffre d'affaires (hors TVA) de l'année 2020 ?**

Chiffre d'affaires en euros

Section B : COÛTS ADMINISTRATIFS LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ POUR L'ANNÉE 2020

B1. **Combien d'heures le personnel et la direction de votre entreprise ont-ils consacrées en 2020 à se conformer administrativement aux réglementations en matière de fiscalité ?**

Nombre d'heures

B2. **Quel est le coût annuel en euros de ces heures consacrées par le personnel et la direction de votre entreprise à se conformer administrativement aux réglementations en matière de fiscalité ?**

Coût en euros

B3. **Combien votre entreprise a-t-elle dépensé en 2020 pour l'achat de services extérieurs en vue de respecter administrativement la réglementation en matière de fiscalité ?**

(Incluez dans votre estimation toutes les dépenses liées à l'obtention de services extérieurs à l'entreprise, tels que ceux des comptables, avocats ou consultants, services extérieurs de prévention, abonnements à des publications d'information sur le sujet, nécessaires pour vous conformer à la réglementation.)

Dépenses en euros

https://plan.statdata.be	
User Id	«TX_NAME»
Password	«TX_PASSWORD»

Section C : QUALITE DES REGLEMENTATIONS ET DE LEUR APPLICATION

C1. **Si on considère les réglementations en matière de fiscalité êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants ?** (Ne cochez qu'une case par ligne)

	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Entièrement pas d'accord	Sans opinion
Elles sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles sont faciles à comprendre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Leurs objectifs sont clairs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C2. **Dans vos contacts avec l'administration concernant la réglementation en matière de fiscalité, êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants ?** (Ne cochez qu'une case par ligne)

	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Entièrement pas d'accord	Sans opinion
Il est facile de savoir à quel service s'adresser.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il est facile d'entrer en contact avec le service compétent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'administration donne des réponses précises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les décisions administratives sont clairement motivées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'administration donne sa réponse dans le délai prévu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'information que vous obtenez répond à vos besoins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

https://plan.statdata.be	
User Id	«TX_NAME»
Password	«TX_PASSWORD»

Section D : EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS ET DE LEUR APPLICATION

D1. **Connaissez-vous les initiatives de simplification suivantes, en bénéficiez-vous et les appréciez-vous ?** (Ne cochez qu'une case par ligne)

	Vous en bénéficiez et vous appréciez :			Vous n'en bénéficiez pas
	beaucoup	un peu	pas du tout	
eBox	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MyMinfin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facturation électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E-Procurement et attestations électroniques pour les marchés publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercurius	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eco-chèques électroniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Only Once (collecte unique des données)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

D2. **A votre avis, comment les coûts administratifs liés au respect des réglementations dans les domaines suivants ont-ils évolué au cours des deux dernières années ?** (Ne cochez qu'une case par ligne)

Réglementations	Hausse		Stagnation	Diminution		Sans opinion
	sensible			sensible		
Emploi	<input type="checkbox"/>					
Fiscalité	<input type="checkbox"/>					
Environnement	<input type="checkbox"/>					
Autres	<input type="checkbox"/>					

D3. **Pour atténuer les effets des mesures sanitaires liées à la Covid, les autorités ont mis en place une série d'aides à destination des entreprises et des indépendants. Comment jugez-vous les charges administratives liées à ces mesures ?** (Ne cochez qu'une case par ligne)

	Les charges administratives sont :			Vous n'avez pas bénéficié de la mesure
	nulles	acceptables	trop élevées	
Chômage temporaire élargi/droit passerelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Report échéances fiscales et cotisations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aides régionales forfaitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aides régionales variables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

https://plan.statdata.be	
User Id	«TX_NAME»
Password	«TX_PASSWORD»

D4. **Quelles propositions de simplification pour diminuer vos charges administratives voudriez-vous suggérer aux autorités ?**

Renseignements de base (facultatif)
STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Veuillez indiquer les coordonnées de la personne ayant rempli le questionnaire.

Nom :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Souhaitez-vous recevoir un exemplaire du rapport de synthèse de cette enquête ?

- Oui
 Non

Fin du questionnaire.
Merci de votre collaboration.

Pour toute information concernant cette enquête, prière de vous adresser à :

Enquête sur les charges administratives 2020
Bureau fédéral du Plan
Rue Belliard 14-18
1040 Bruxelles

Courrier électronique : enquetes@plan.be

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditrice responsable : Saskia Weemaes

Dépôt Légal : D/2022/7433/9

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le BFP publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du BFP est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de « budget économique ». Le BFP publie au printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de

stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel, des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.